PRÉFET
DE LA RÉGION
OCCITANIE

Liberté
Égalité
Fraternité

Direction régionale de l'environnement,
de l'aménagement et du logement

Sécurité Routière
Région Occitanie

Bilan de l'accidentalité 2024

389 TUÉS
4 886 BLESSÉS
3 794 ACCIDENTS

© CEVM Eiffage / Foster+Partners / Direction Départementale des Territoires de l'Aveyron

SÉCURITÉ
ROUTIÈRE VIVRE,
ENSEMBLE

SOMMAIRE

3 ÉDITO DE LA DREAL

4 CONSTAT 2024

En région 4
Évolution du nombre d'accidents entre 2020 et 2024 4
Évolution du nombre de tués et d'accidents mortels entre 2020 et 2024 4
Évolution du nombre de blessés entre 2020 et 2024 5
Accidents corporels et tués par million d'habitants en 2024 5
À l'échelon départemental 6
Répartition des accidents selon la catégorie d'usagers en Occitanie en 2024 7
Répartition des tués selon la catégorie d'usagers en Occitanie et en France métropolitaine en 2024 7
Répartition des accidents et des tués dans le temps 8
La localisation des accidents reflète la structure territoriale de la région 8

9 LES VICTIMES – LES TUÉS

Répartition des tués par classe d'âge 9
Répartition des tués par mode de transport 9
Répartition des tués selon le type d'obstacle fixe 9

10 LES VICTIMES – LES BLESSÉS

Répartition des blessés par classe d'âge 10
Répartition des blessés par mode de transport 10
Répartition des blessés selon le type d'obstacle fixe 10

11 LES VICTIMES – LES USAGERS VULNÉRABLES

Les tués selon l'âge parmi les usagers vulnérables 11
Les blessés selon l'âge parmi les usagers vulnérables 11

12 FOCUS MOBILITÉS DOUCES

13 FOCUS ALCOOL

14 ACTUALITÉ DE LA SÉCURITÉ ROUTIÈRE - 2023

Actualité nationale 14
Actualité régionale 17

23 LEXIQUE

SOURCES

Les données de ce bilan sont issues du fichier des accidents corporels de la circulation routière des Observatoires départementaux de la sécurité routière de la région Occitanie et des fichiers de l'Observatoire Interministériel de la Sécurité Routière (ONISR). Les données concernant la population proviennent de l'Institut National des Statistiques et des Études Économiques (estimation de la population de l'année 2021)

ÉDITO
DE LA DREAL

Malgré la très faible hausse du nombre de tués constatés en 2024 par rapport à l'année précédente, le nombre de morts sur les routes de France métropolitaine est contenu sous la barre des 3 200 personnes, pour la seconde année consécutive.

La région Occitanie, toute proportion gardée, ne peut malheureusement pas faire le même constat, car elle enregistre un nombre de décès sur ses routes significativement supérieur à celui de l'an dernier.

Chaque vie perdue est un drame humain.

La sécurité routière est un enjeu majeur de société, car elle contribue de manière significative au vivre ensemble.

Tous les acteurs de la sécurité routière doivent rester mobilisés : les messages de prévention doivent être renforcés et les déplacements doivent s'effectuer dans le strict respect des règles. Chacune, chacun doit y contribuer, à son niveau, dans la mesure de ses capacités.

Ce bilan sécurité routière Occitanie 2024 participe à la compréhension de l'accidentologie de la région et aux messages de sécurité qu'il convient de transmettre régulièrement à nos concitoyens.

Je tiens à remercier l'ensemble des agents mobilisés au quotidien pour cette cause qui permet de sauver des vies.

Le préfet de la région Occitanie,
préfet de la Haute-Garonne

Pierre-André DURAND

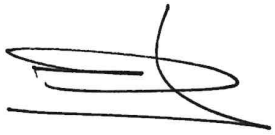

LE CONSTAT 2024

Une accidentalité régionale en hausse

EN RÉGION OCCITANIE

Par rapport à l'année 2023, l'accidentalité en Occitanie est en hausse. On observe une augmentation de 6,2 % du nombre d'accidents, de 6,9 % du nombre de tués à 30 jours et de 7,8 % du nombre des blessés.

À l'échelle nationale, on observe, sur la même période, une baisse des accidents et des blessés.

	Région Occitanie			France métropolitaine		
	2023	2024	Évolution 2024 par rapport à 2023	2023	2024	Évolution 2024 par rapport à 2023
Accidents	3 572	3 794	**+ 6,2 %**	51641	51058	**- 1,1 %**
Tués à 30 jours	364	389	**+ 6,9 %**	3167	3193	**+ 0,8 %**
Blessés	4 533	4 886	**+ 7,8 %**	64674	64535	**- 0,2 %**

ÉVOLUTION DU NOMBRE D'ACCIDENTS ENTRE 2020 ET 2024 EN OCCITANIE

La tendance de l'accidentalité, depuis 2020 s'oriente à la hausse, tout en restant en dessous des valeurs de 2019 – année de référence avant Covid.

Entre 2019 et 2022, l'évolution du nombre d'accidents en Occitanie suivait celle de la France métropolitaine. Depuis 2023, cette tendance s'oriente à la hausse pour l'Occitanie, alors qu'elle est en baisse pour la France métropolitaine.

Évolution du nombre d'accidents en Occitanie

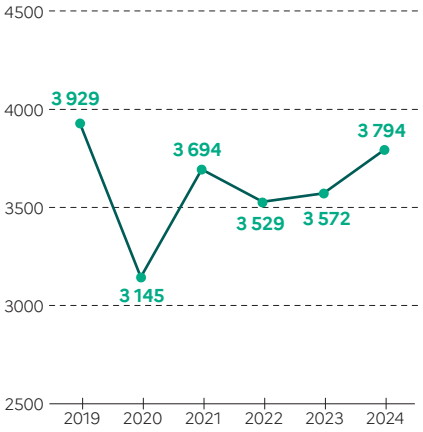

Comparaison de l'évolution du nombre d'accidents Occitanie/France **(base 100 depuis 2019)**

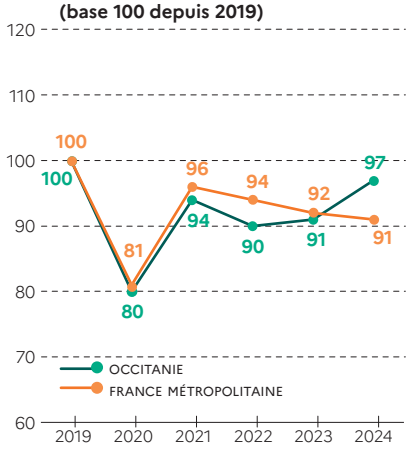

ÉVOLUTION DU NOMBRE DE TUÉS ET D'ACCIDENTS MORTELS ENTRE 2020 ET 2024 EN OCCITANIE

Malgré une légère baisse en 2023, les nombres de tués et d'accidents mortels sont en hausse sur l'ensemble de la période d'étude. Le nombre de tués reste très légèrement en dessous de la valeur de 2019.
Pour la France métropolitaine, on observe une baisse en 2023 et une stabilisation en 2024.

Évolution du nombre des tués et des accidents mortels en Occitanie

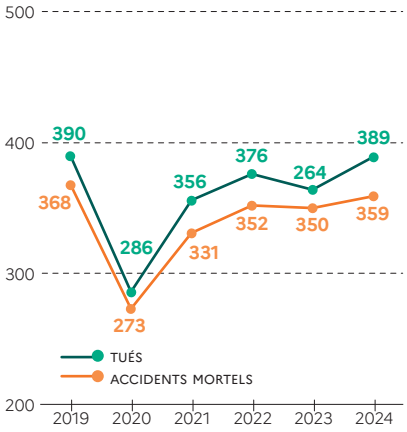

Comparaison de l'évolution du nombre des tués Occitanie/France **(base 100 depuis 2019)**

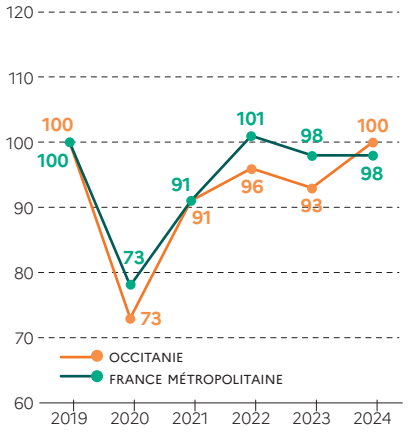

ÉVOLUTION DU NOMBRE DES BLESSÉS ENTRE 2020 ET 2024 EN OCCITANIE

Malgré une baisse en 2022, le nombre de blessés est à nouveau en hausse en 2023 et surtout en 2024, même s'il reste en dessous de la valeur de 2019 (année de référence)

Entre 2020 et 2023, l'évolution du nombre de blessés en Occitanie reste similaire à l'évolution enregistrée au niveau de la France métropolitaine. On note toutefois une baisse en France métropolitaine pour la troisième année consécutive.

Évolution du nombre de blessés en Occitanie

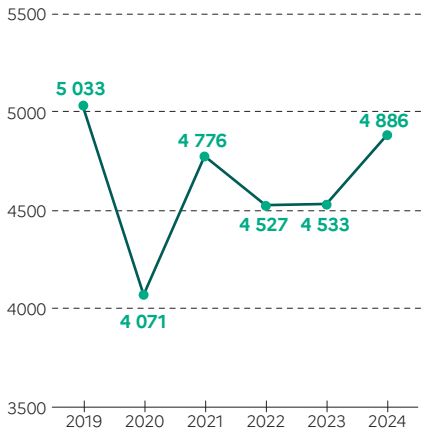

Comparaison de l'évolution du nombre de blessés Occitanie/France **(base 100 depuis 2019)**

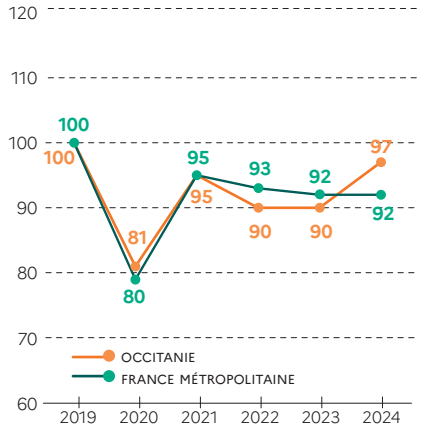

Accidents corporels par million d'habitants - 2024

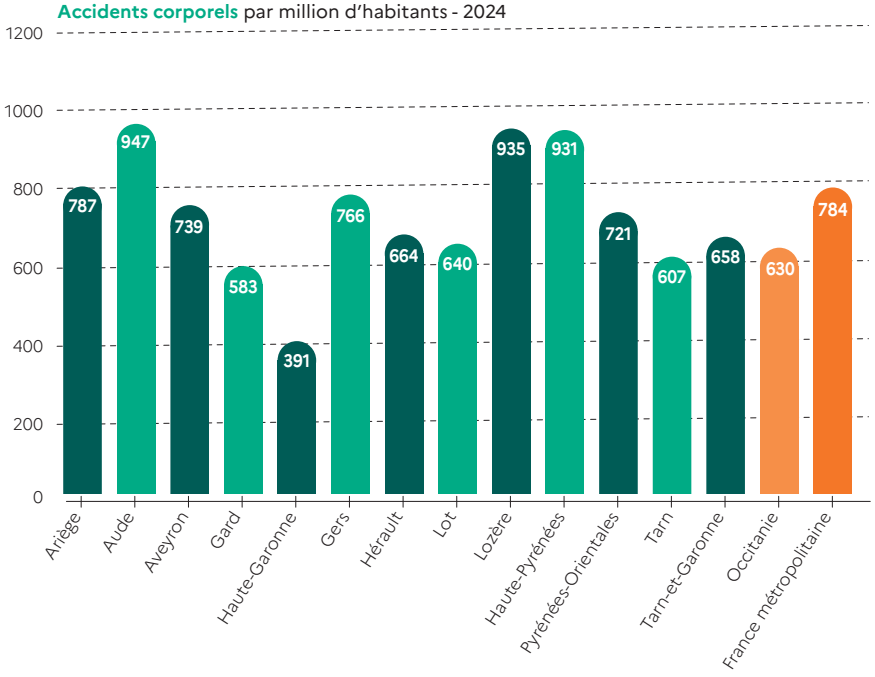

Tués par million d'habitants - 2024

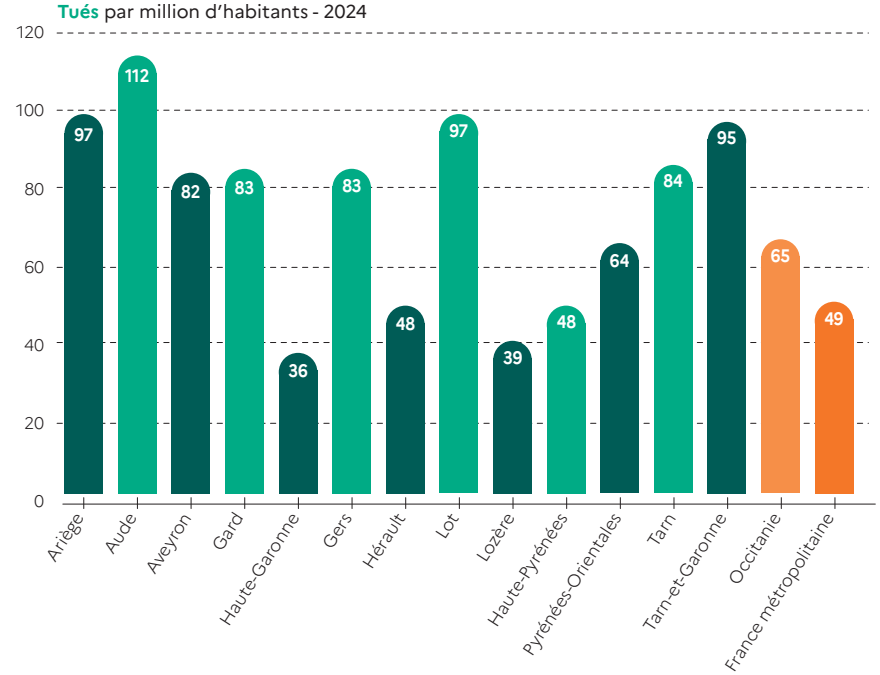

ACCIDENTS CORPORELS ET TUÉS PAR MILLION D'HABITANTS - ANNÉE 2024

Le nombre d'accidents corporels par million d'habitants (*) en Occitanie est inférieur à celui de la France métropolitaine. Ce chiffre masque toutefois de fortes disparités entre les treize départements de la région en 2024.

En effet, l'Ariège, l'Aude, la Lozère et les Hautes-Pyrénées ont un nombre d'accidents par million d'habitants supérieur à celui du niveau national.

Trois départements, le Gard, la Haute-Garonne et le Tarn, ont un nombre d'accidents par million d'habitants inférieur à celui de la région.

La Haute-Garonne enregistre le plus faible nombre d'accidents par million d'habitants de la région.

En revanche, le nombre de tués par million d'habitants (*) sur les routes Occitanes est supérieur de 33 % à celui de la France métropolitaine. Quatre départements - la Haute-Garonne, l'Hérault, la Lozère et les Hautes-Pyrénées - se situent en-dessous du niveau national.

(*) l'indicateur « Par million d'habitants » doit être relativisé pour les départements à faible population

À L'ÉCHELON DÉPARTEMENTAL

En 2024, quatre des treize départements de la région voient l'évolution de l'ensemble de leurs indicateurs orientées à la hausse par rapport l'année 2023 : l'Aveyron, la Haute-Garonne, le Gers et le Tarn. Un seul département, les Pyrénées-Orientales, voit ses indicateurs d'accidentologie baisser par rapport à 2023. La Haute-Garonne et l'Hérault représentent à eux deux 36 % des accidents, 35 % des blessés et 28 % des tués de la région. L'Hérault a le plus grand nombre d'accidents et de blessés de la région, le Gard le plus grand nombre de tués.

Nombre d'accidents, accidents graves, tués et blessés pour l'année 2024

Tendance par rapport à l'année 2023

LÉGENDE

- Indicateur en baisse
- Indicateur stable
- Indicateur en hausse
- Nombre de morts par département

46 I LOT		
Accidents	112	↓
Accidents graves	71	↓
Tués	17	↑
Blessés	134	↓

81 I TARN		
Accidents	239	↑
Accidents graves	131	↑
Tués	33	↑
Blessés	310	↑

12 I AVEYRON		
Accidents	207	↑
Accidents graves	149	↑
Tués	23	↑
Blessés	280	↑

48 I LOZÈRE		
Accidents	72	↑
Accidents graves	52	↓
Tués	3	↓
Blessés	87	↑

82 I TARN-ET-GARONNE		
Accidents	173	↑
Accidents graves	110	↓
Tués	25	↑
Blessés	217	↑

30 I GARD		
Accidents	441	↑
Accidents graves	273	↓
Tués	63	↑
Blessés	594	↑

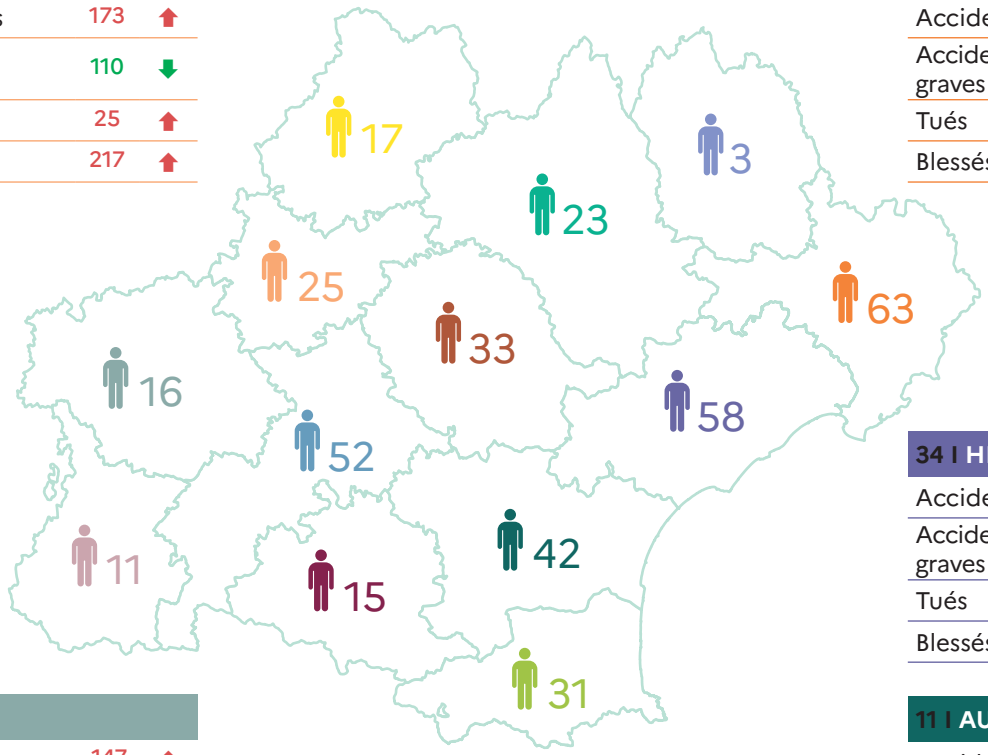

34 I HÉRAULT		
Accidents	798	↑
Accidents graves	410	↑
Tués	58	↓
Blessés	1000	↑

32 I GERS		
Accidents	147	↑
Accidents graves	95	↑
Tués	16	↑
Blessés	188	↑

11 I AUDE		
Accidents	356	↓
Accidents graves	175	↓
Tués	42	↑
Blessés	471	↓

65 I HAUTES-PYRÉNÉES		
Accidents	215	↓
Accidents graves	110	↓
Tués	11	↓
Blessés	276	↑

31 I HAUTE-GARONNE		
Accidents	561	↑
Accidents graves	331	↑
Tués	52	↑
Blessés	707	↑

09 I ARIÈGE		
Accidents	122	↓
Accidents graves	65	↑
Tués	15	↑
Blessés	164	→

66 I PYRÉNÉES-ORIENTALES		
Accidents	351	↓
Accidents graves	155	↓
Tués	31	↓
Blessés	458	↓

RÉPARTITION DES ACCIDENTS SELON LA CATÉGORIE D'USAGERS EN OCCITANIE EN 2024

Les accidents impliquant au moins une véhicule léger ou un véhicule utilitaire léger représentent 88 % des accidents de la région. Les deux roues motorisés sont impliqués dans 33 % des accidents dont 9 % pour les cyclomoteurs (< 50 cm) et 24 % pour les motocyclettes.

Les déplacements de type « mobilité douce » sont impliqués dans 26 % des accidents.

Il est à noter que cette répartition est similaire à celle observée en 2023.

Accidents impliquant au moins un...	Nombre d'accidents	% accidents
... Piéton (1)	539	14 %
... Cycle (2)	458	12 %
... Cyclomoteur (2RM < 50 cm³)	324	9 %
... Motocyclettes (2RM >= 50 cm³)	911	24 %
... VL ou VU (3)	3 337	88 %
... Poids lourds	174	5 %
... Transport en commun (4)	38	1 %
... Les autres modes (5)	127	3 %
Ensemble des accidents de la période	**3 794**	(6)

(1) Piéton : Piéton à pieds + Engin de Déplacement Personnel sans moteur (EDP-sm)
(2) Vélo ou cycle : vélo + Vélo à assistance électrique (VAE) + Engin de Déplacement Personnel à moteur (EDPM)
(3) VL : Véhicule léger – VU : Véhicule utilitaire
(4) Transport en commun : Bus et autocars
(5) Autres modes : Tracteurs, Quad, Voiturette, autres
(6) le total de la colonne « % accidents » peut être supérieur à 100 %, car un même accident peut impliquer plusieurs catégories d'usagers

	Occitanie		France métropolitaine	
	Nbre de Tués	Part dans la mortalité	Nbre de Tués	Part dans la mortalité
Piétons	**44**	11 %	**456**	14 %
Cyclistes	**40**	10 %	**269**	8 %
Cyclomotoristes	**15**	4 %	**123**	4 %
Motocyclistes	**72**	18 %	**597**	19 %
Usagers de VL ou VU	**205**	53 %	**1 638**	52 %
Usagers de poids lourds et Transports en commun	**7**	2 %	**37**	1 %
Les autres modes	**6**	2 %	**73**	2 %
Total	**389**	**100%**	**3 193**	**100%**

RÉPARTITION DES TUÉS SELON LA CATÉGORIE D'USAGERS EN OCCITANIE ET EN FRANCE MÉTROPOLITAINE EN 2024

En Occitanie, comme pour la France métropolitaine, les usagers des véhicules légers ou utilitaires sont les plus impactés dans les accidents de la circulation.

La part des tués en deux roues motorisés est très légèrement inférieure à celle de la France métropolitaine.

Concernant les mobilités douces, on note que la part des piétons est inférieure de trois points à celle du niveau national, alors que celle des cyclistes est supérieure de deux points.

REPARTITION DES ACCIDENTS ET DES TUÉS DANS LE TEMPS

Ce sont les « samedis et veilles de fêtes » où l'on constate le plus grand nombre d'accidents et de tués sur les routes occitanes.

Le vendredi est le jour ouvré où l'on note le plus grand nombre d'accidents, et le mardi le plus grand nombre de tués.

Le lundi présente l'accidentalité la plus basse de la semaine.

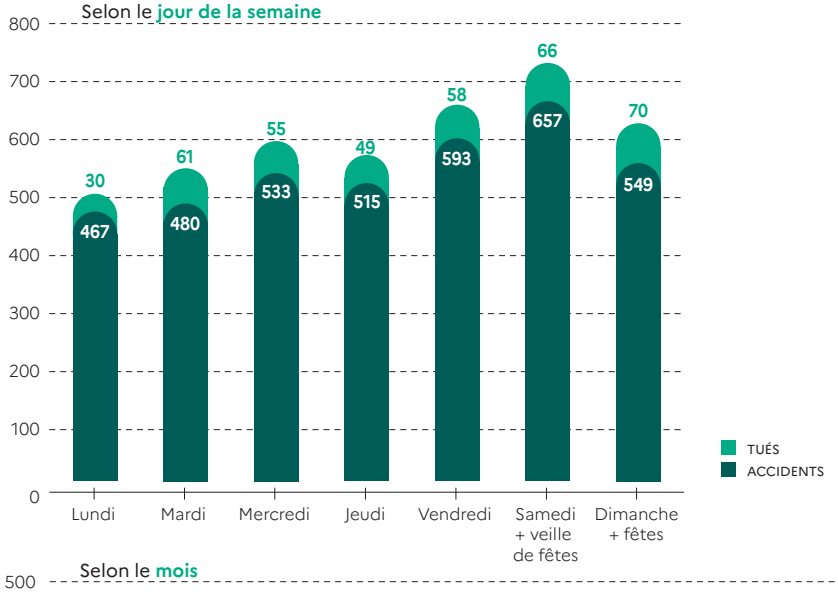

En 2024, on constate que 29 % des accidents et 25 % des tués ont eu lieu en période estivale - de juin à août.

Le mois d'octobre enregistre le plus grand nombre de tués et mai, le plus faible.

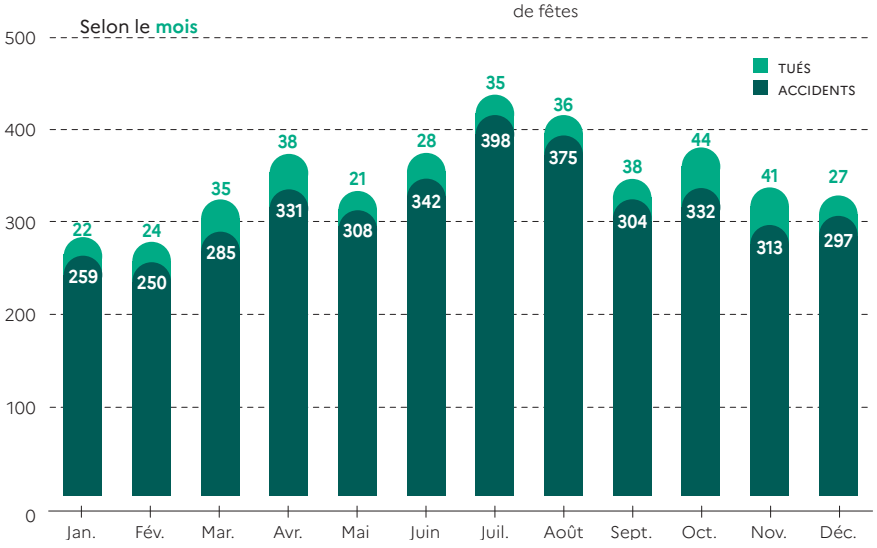

UNE LOCALISATION DES ACCIDENTS REFLÉTANT LA STRUCTURE TERRITORIALE DE LA RÉGION

Les accidents les plus graves ont lieu majoritairement hors agglomération.

Bien que la proportion d'accidents y soit moins forte qu'en agglomération (42 % contre 53 %), 64 % des accidents mortels sur la région se produisent en rase campagne.

La part des accidents de la région en agglomération (53 %) est inférieure de neuf points à celle que l'on observe au niveau national (62 %).

Sur autoroutes, en Occitanie, la part des accidents est inférieure de cinq points par rapport à celle enregistrée en France métropolitaine. Concernant les accidents mortels, la différence avec l'échelon national n'est que de deux points.

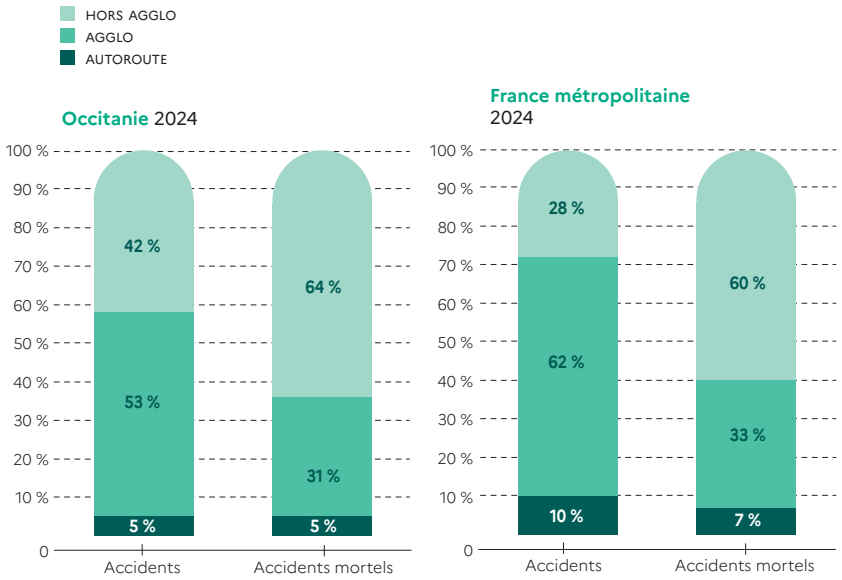

LES VICTIMES
LES TUÉS

RÉPARTITION PAR CLASSE D'ÂGE

Les classes d'âge 18-24 ans, 25-44 ans ainsi que les 75 ans et plus sont sur-représentées dans la mortalité routière par rapport à leur proportion dans la population. Le constat est identique à l'échelon de la France métropolitaine.

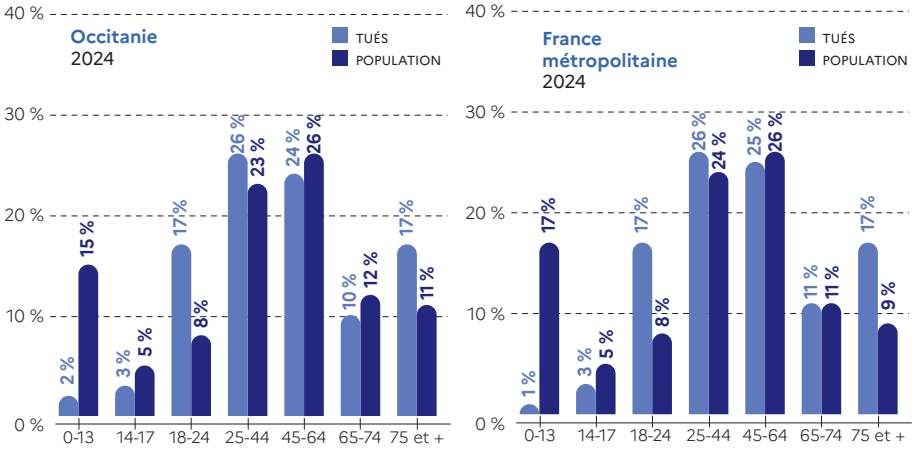

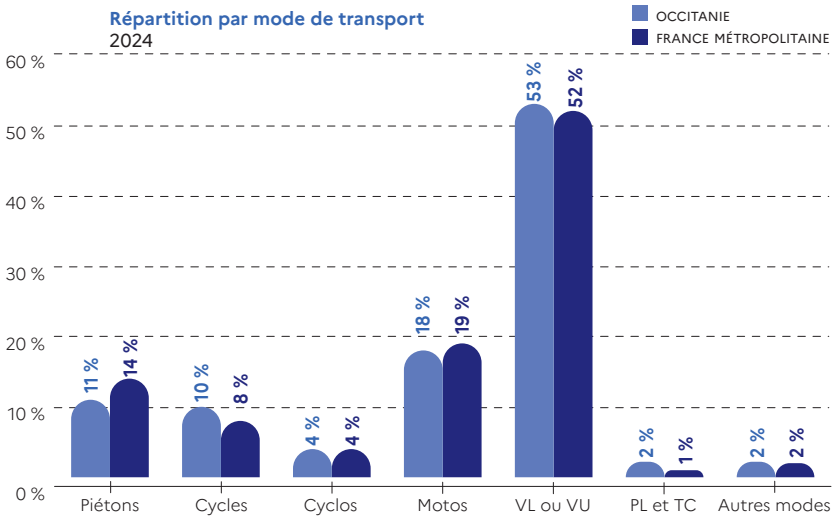

RÉPARTITION PAR MODE DE TRANSPORT

En Occitanie, la répartition des tués dans les accidents de la route est sensiblement identique à celle que l'on constate à l'échelle de la France métropolitaine.

Concernant les véhicules légers (VI ou VU) et les vélos, on note respectivement un et deux points de plus par rapport au niveau national. On observe un et trois points de moins, pour les motos et les piétons.

RÉPARTITION SELON LE TYPE D'OBSTACLE FIXE

Dans les accidents contre obstacle fixe, on observe en Occitanie, par rapport à la France métropolitaine, une sur-représentation des tués dans les accidents contre les talus (+ 5 points), les arbres (+ 2 points), et les bordures (+ 1 points).

Ces trois familles d'obstacles fixes représentent respectivement 21 %, 29 % et 6 % des tués.

Les glissières, tous types confondus, représentent tant en Occitanie qu'en France métropolitaine, 16 % des tués.

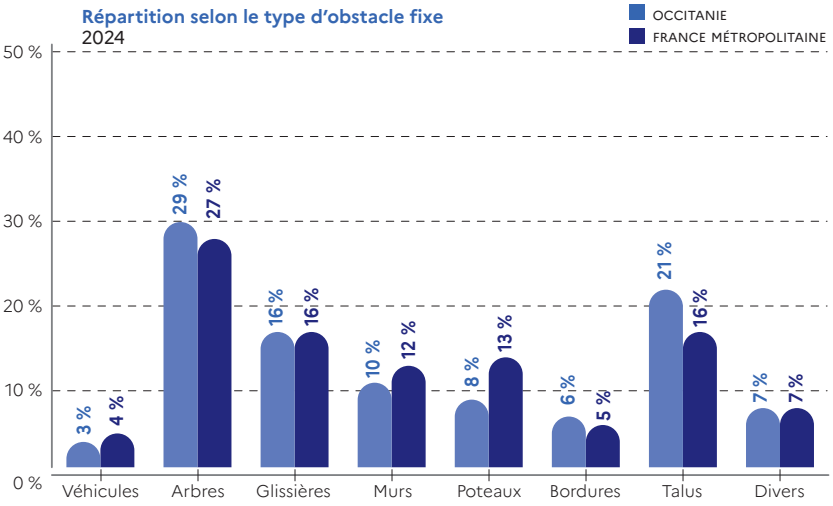

sont comptabilisés :
Pour l'item Poteaux : poteaux et signalisation
Pour l'item Talus : talus, fossés et buses
Pour l'item Bordures : Bordures et parapets

LES VICTIMES
LES BLESSÉS

RÉPARTITION PAR CLASSE D'ÂGE

Comme au niveau national, en Occitanie, les classes d'âge 0-13 ans, 45-64 ans, 65-74 ans et 75 ans et plus sont sous-représentées, par rapport à leurs poids respectifs dans la population.

Que ce soit au niveau régional ou national, la classe d'âge des 25-44 ans est sur-représentée. Toutefois, en Occitanie, le taux de blessés de cette classe d'âge est inférieur de cinq points à celui du niveau national.

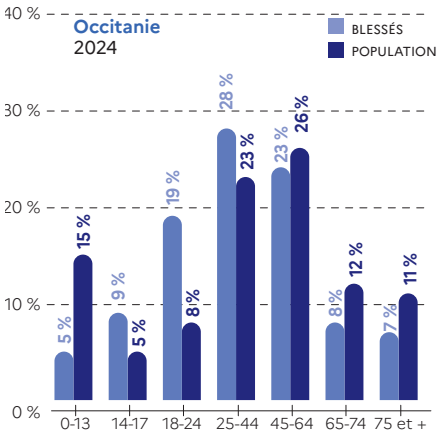

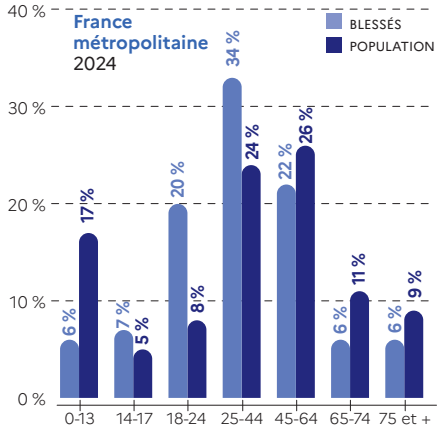

RÉPARTITION PAR MODE DE TRANSPORT

Les usagers de voitures de tourisme ou de véhicules utilitaires légers représentent 52 % des blessés recensés lors d'un accident de la circulation sur les routes occitanes, soit trois points de plus que pour la France métropolitaine.

Pour les motos, la part des blessés en Occitanie (18 %) est supérieure d'un point à celle que l'on note au niveau national.

Concernant les piétons et les vélos, les pourcentages de blessés (11 et 8 %) sont respectivement deux et trois points en dessous de ceux observés au niveau national.

Pour les autres modes de transport, les valeurs sont identiques à celles que l'on note au niveau national.

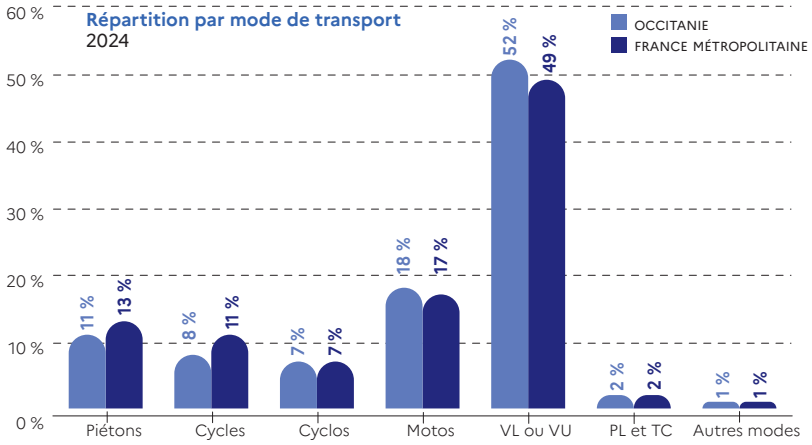

RÉPARTITION SELON LE TYPE D'OBSTACLE FIXE

Les chocs contre obstacles fixes ont engendré 1 204 blessés sur les routes d'Occitanie, dont 21 % sont consécutifs à des chocs contre des arbres et contre des talus. Ces chiffres sont respectivement de huit et sept points supérieurs à ceux de la France métropolitaine.

Viennent ensuite, les glissières pour 15 % (22 % au niveau national), les murs et les poteaux (11 % chacun), les bordures (8 %) et les véhicules (7 %).

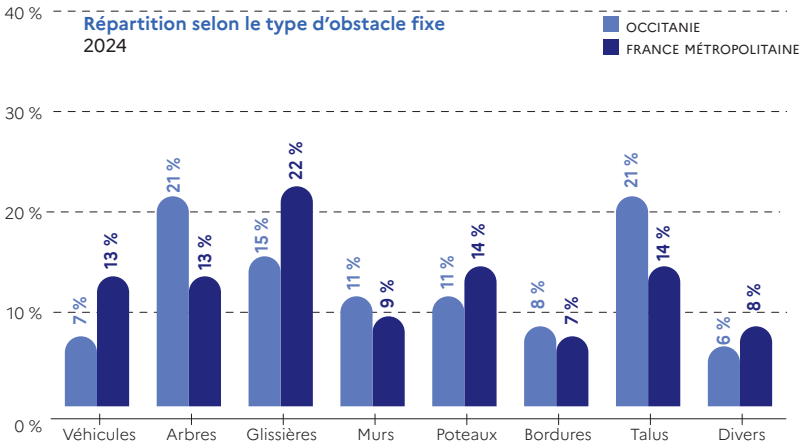

sont comptabilisés :
Pour l'item Poteaux : poteaux et signalisation
Pour l'item Talus : talus, fossés et buses
Pour l'item Bordures : Bordures et parapets

LES VICTIMES
LES USAGERS VULNÉRABLES

En 2024, on observe 171 tués et 2152 blessés parmi les usagers vulnérables, soit 44 % des tués et des blessés de la région.

LES TUÉS SELON L'ÂGE PARMI LES USAGERS VULNÉRABLES

Les piétons
En 2024, quarante-quatre piétons sont décédés suite à un accident de la circulation sur les routes d'Occitanie. Vingt (45 %) avaient « 65 ans et + », onze (25 %) avaient entre « 45 et 64 ans » et dix (23 %) avaient entre « 25 et 44 ans ». Les piétons représentent 26 % des tués parmi les usagers vulnérables.

Les vélos
Quarante cyclistes sont morts en Occitanie en 2024, soit 23 % des tués recensés comme usagers vulnérables. Parmi eux, dix-sept (43 %) se situaient dans la tranche d'âge des « 65 ans et + », douze, soit 30 %, avaient entre « 45 et 64 ans ».

Les cyclos
Avec quinze tués en 2024, les cyclomotoristes représentent 9 % des tués parmi les usagers vulnérables. Quatre (27 %) avaient entre « 14 et 17 ans », sept (46 %) avaient entre « 18 et 64 ans ». Les seniors (65 ans et +) représentent 27 % des tués en cyclos.

Les motos
On recense soixante-douze motards morts sur les routes occitanes en 2024, soit 42 % des tués comptabilisés dans la catégorie des usagers vulnérables. Parmi eux, cinquante, soit près de 70 % ont entre 25 et 64 ans. La tranche des 18 - 24 ans représente 18 % des tués en moto.

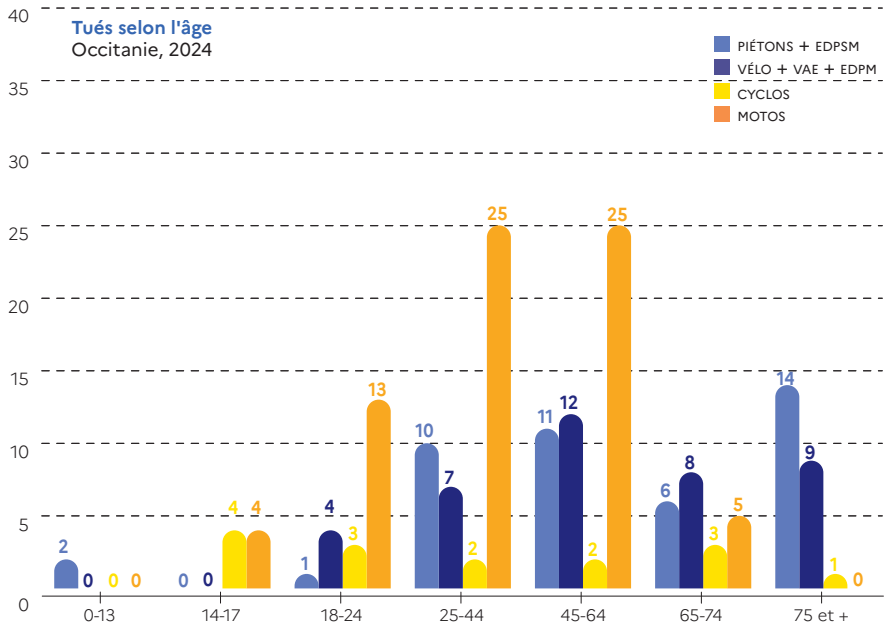

LES BLESSÉS SELON L'ÂGE PARMI LES USAGERS VULNÉRABLES

Les piétons
Parmi les usagers vulnérables, 24 % des blessés sont des piétons, et parmi eux, les « 65 ans et + » représentent 35 % des blessés.

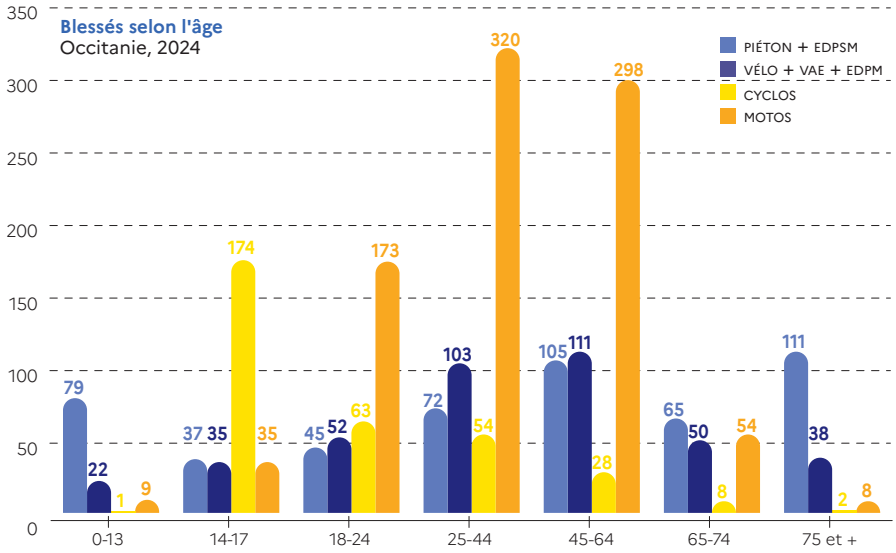

Les vélos
Les cyclistes comptent pour 19 % des blessés lors d'accidents impliquant un usager vulnérable. Les « 25-44 ans » et les « 45-64 ans » sont les plus touchés avec respectivement 25 % et 27 % chacun. Les « 65-ans et + » représentent 21 %.

Les cyclos
Les conducteurs ou passagers de cyclomoteurs représentent 15 % des blessés recensés comme usagers vulnérables. Parmi eux, 53 % sont des jeunes de « 14 à 17 ans ». Les seniors « 65 ans et + » comptent pour 3 % du nombre de blessés.

Les motos
Les conducteurs et passagers de motocyclettes (toutes cylindrées confondues) représentent 42 % des blessés dans la catégorie des vulnérables. Parmi eux, 69 % ont entre « 25 et 64 ans », 19 % ont entre « 18 et 24 ans » et les seniors représentent 7 %.

FOCUS MOBILITÉS DOUCES EN OCCITANIE

LES MOBILITÉS DOUCES : DÉFINITION

Les mobilités douces englobent les piétons (piétons + Engins de déplacement personnels sans moteur (EDP-sm), les vélos (vélos et vélos à assistance électrique) et les engins de déplacement personnel à moteur (EDP-m) (*).

Les mobilités douces font parties des usagers vulnérables.

LES ACCIDENTS

Entre 2018 et 2024, Les mobilités douces représentent, en Occitanie, 24 à 26 % des accidents.

Après une baisse liée aux restrictions de circulation induites par la crise sanitaire Covid 19, le nombre d'accidents repart à la hausse, sans toutefois revenir à son niveau de 2019.

Les accidents vélos entre 2018 et 2024 sont relativement stables avec une moyenne annuelle de 313 accidents.

En revanche, le nombre d'accidents en EDP-m est en augmentation régulière, passant de 4 à 141 entre 2018 et 2024. L'EDP-m est un moyen de déplacement de plus en plus utilisé, notamment dans les grandes agglomérations, ce qui peut expliquer cette augmentation.

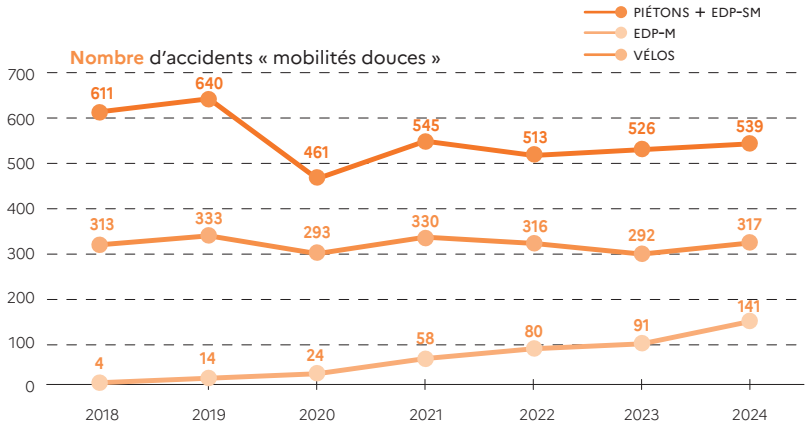

LES TUÉS

La part des tués pour les mobilités douces passe de 16 % en 2018 à 22 % en 2024. Toutefois, des différences apparaissent entre les trois modes.

Entre 2018 et 2024, le nombre de piétons tués dans les accidents de la circulation oscille entre 43 (2018) et 55 (2019 et 2022). En 2023 le nombre de mort baisse à 33 et remonte à 44 en 2024.

La mortalité des cyclistes est en augmentation sur la période, passant de 16 tués en 2018 à 35 en 2024. On note toutefois deux années de baisse en 2020 (Covid19) et en 2023.

Malgré une augmentation des accidents, la mortalité en EDP-m reste marginale en Occitanie, mais en augmentation, passant de zéro en 2020 à 5 tués en 2024.

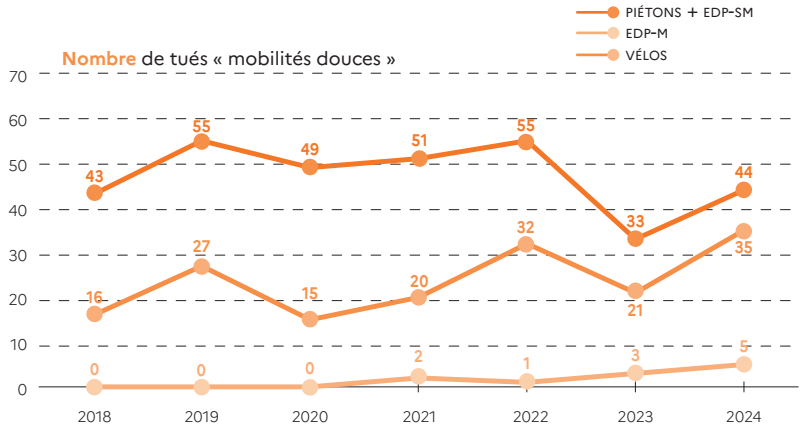

LES BLESSÉS

La part des blessés dans les accidents impliquant un usager des mobilités douces reste relativement stable (entre 18 et 20 % de l'accidentalité générale).

Les trois courbent suivent les mêmes tendances que celles des accidents. On note toutefois une baisse des piétons blessés en 2024.

(*) Pour les Engins de déplacements personnel à moteur (EDPm), il n'existe pas de données avant 2018.

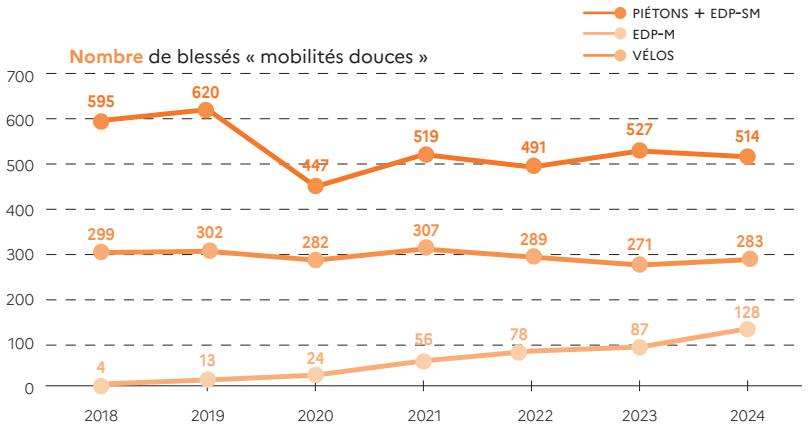

FOCUS ALCOOL EN OCCITANIE

En Occitanie, 20 % des tués le sont dans des accidents avec alcool. C'est le taux le plus bas de ces cinq dernières années.

SEPT DÉPARTEMENTS DE LA RÉGION ONT UNE MORTALITÉ LIÉE À L'ALCOOL INFÉRIEURE AUX VALEURS RÉGIONALES (20 %) ET NATIONALES (23 %)

Il s'agit, de l'Aude, l'Aveyron, du Gers, de l'Hérault, du Lot, des Haute-Pyrénées et des Pyrénées- Orientales.

L'Aveyron est le département où la part des tués avec alcool est la plus faible. L'Ariège (*) et la Lozère (*) avec 33 % sont les deux départements de la région qui présentent les plus fortes parts de tués avec alcool.

La part des tués dans les accidents avec alcool est prépondérante chez les actifs (tranches d'âge comprises entres 18 et 64 ans), par rapport à leur représentativité dans la population.

C'est dans ces classes d'âge que les accidents avec alcool sont les plus nombreux par rapport au nombre total d'accidents.

La part des tués avec alcool chez les scolaires est de 11 % (*), elle est de 3 % (*) chez les retraités.

ALCOOL ET CONDUITE

L'alcool reste aujourd'hui une des premières cause de mortalité routière en France. En 2024, au niveau national, l'alcool est présent dans 23 % des accidents mortels.

En Occitanie, ce taux est de 20 % pour l'année 2024.
On observe une baisse de trois points par rapport à 2023 et de deux points par rapport à 2022.

On note une baisse de 9 points par rapport à 2019 (année de référence).

L'alcool agit directement sur le cerveau, même à faible dose dès 0,3 g/l de sang. Le risque existe donc bien avant l'état d'ébriété.

À partir de 0,5 g/l de sang, les risques sont réels:
- troubles de la perception, des mouvements et du champ visuel;
- hypovigilance et fatigue;
- sous estimation des risques et surestimation des capacités.

L'ALCOOL, DES RISQUES SUR LA SANTÉ:

Cancers (foie, œsophage, sein, ...), maladies cardio-vasculaires, troubles psychologiques, psychiatriques, sexuels, retard de croissance et troubles mentaux.

LOI ET SANCTIONS

- Pour la conduite avec une alcoolémie comprise entre 0,5 g/l et 0,8 g/l de sang, vous êtes passible d'une amende de 135 €, d'un retrait de 6 points sur votre permis et d'une immobilisation de votre véhicule;
- Pour une conduite avec une alcoolémie supérieure à 0,8 g/l de sang (ou supérieure à 0,4 mg/l dans l'air expiré) ou le refus de vous soumettre à une vérification de présence d'alcool dans le sang, vous êtes passible d'une amende de 4 500 € maximum, d'un retrait de 6 points, d'une suspension ou annulation de permis pouvant atteindre 3 ans et d'un emprisonnement pouvant atteindre 2 ans.
- Pour les jeunes permis (permis probatoires) le taux est ramené de 0,5 à 0,2 g/l de sang.

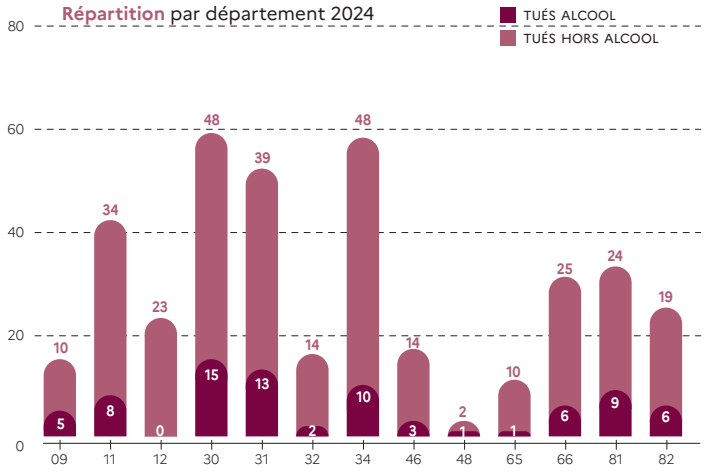

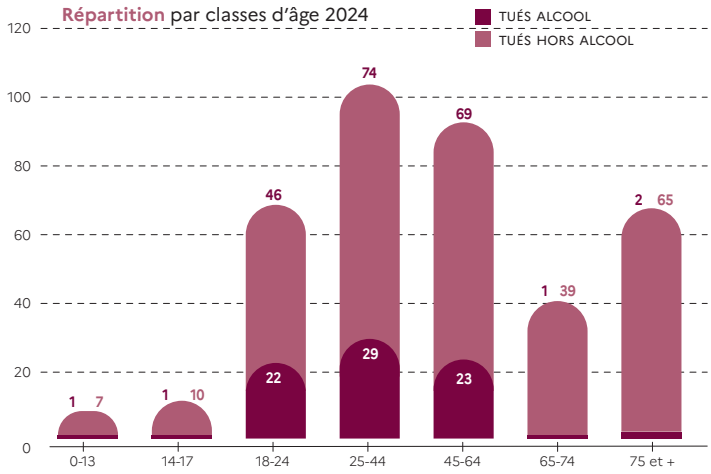

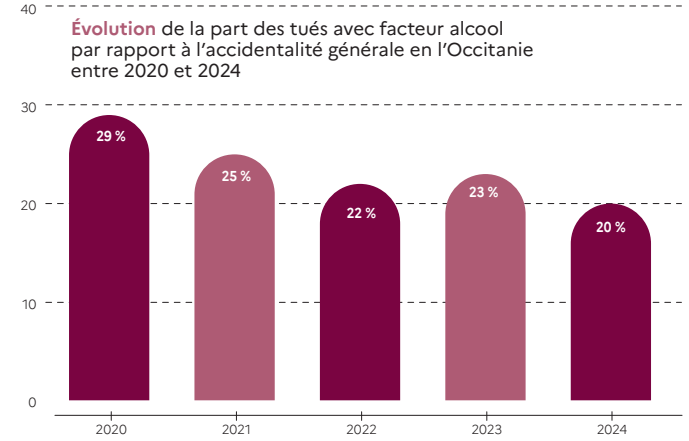

(*) en raison d'un nombre faible de tués dans certains départements ou pour certaines classes d'âge, les pourcentages doivent être analysés avec précaution.

ACTUALITÉ SÉCURITÉ ROUTIÈRE 2024

ACTUALITÉ NATIONALE

FÉVRIER 2024

Accès immédiat à la formation « boîte manuelle » pour les titulaires du permis « boite automatique » à partir du 1er mars 2024

L'arrêté du 15 février 2024 publié au Journal officiel du 18 février 2024, supprime le délai de trois mois jusque-là nécessaire aux conducteurs titulaires du permis de conduire boîte automatique (code B78) pour des raisons non médicales, pour pouvoir suivre la formation de 7 heures permettant de conduire un véhicule équipé en boîte manuelle. C'est la mesure n° 3 du Comité interministériel de la Sécurité routière annoncée le 17 juillet 2023. Elle ajoute une nouvelle brique à l'évolution du permis de conduire et encourage les jeunes à passer leur permis de conduire sur un véhicule équipé d'une boîte automatique. Dans le cadre de la transition écologique, les véhicules thermiques équipés d'une boîte manuelle voient leur part diminuer au profit de véhicules hybrides ou électriques, équipés d'une boîte automatique. Apprendre à conduire sur un véhicule à boîte automatique présente moins de difficultés qu'avec une boîte manuelle. Cela permet immédiatement de se concentrer sur l'environnement et les situations de conduite rencontrées sans devoir se préoccuper de la maîtrise des commandes du véhicule (changements de vitesse). La formation du permis de conduire en boîte automatique comporte une durée minimale de 13 heures de cours de conduite contre 20 heures en boîte manuelle. Cela participe à diminuer le coût global de la formation. Enfin il n'est plus nécessaire de patienter jusqu'à la délivrance du titre du permis de conduire pour pouvoir conduire un véhicule en boîte manuelle : le certificat du permis de conduire et l'attestation certifiant la capacité à conduire suffisent. La part d'examens du permis de conduire en boîte automatique est passée de 1 % en 2015 à 14 % en 2022. Pour suivre la formation de 7 h pour passer de la boîte automatique à la manuelle, il suffit de sélectionner une auto-école labellisée à partir de la carte des auto-écoles.

MARS 2024

A compter du 1er avril 2024, la carte verte et la vignette disparaissent des véhicules immatriculés.

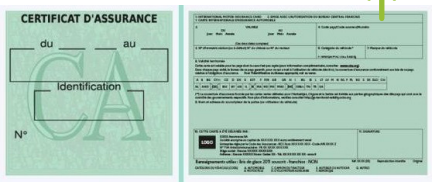

Les automobilistes et les usagers de deux-roues motorisés ne seront plus obligés d'apposer la vignette de l'assurance sur leur véhicule, ni de détenir la carte verte de l'assurance dans leur véhicule. Cette mesure, annoncée lors du dernier comité interministériel de la sécurité routière (17 juillet 2023), représente une avancée importante dans la simplification de la vie administrative des usagers de la route et dans la lutte contre la falsification des papiers. Désormais, les assureurs renseignent un fichier appelé fichier des véhicules assurés (FVA) consultable par les forces de l'ordre. Lors d'un contrôle routier, il ne sera donc plus nécessaire de présenter les papiers de l'assurance. Les forces de l'ordre vérifieront, avec le numéro d'immatriculation, dans ce fichier, si le conducteur est effectivement assuré. À partir du 12 mars, chaque titulaire d'un contrat d'assurance peut vérifier la situation de son véhicule dans le fichier des véhicules assurés grâce au numéro d'immatriculation et du numéro de formule du certificat d'immatriculation. Il faut pour cela se rendre sur le site : https://www.fva-assurance.fr/. Si le véhicule n'est pas renseigné dans le fichier, le titulaire du contrat d'assurance doit se rapprocher de son assureur. Être couverts par une assurance Auto ou Moto dite « au tiers » pour circuler reste obligatoire et indispensable. Cette assurance, destinée à protéger les victimes d'un accident de la route en leur permettant d'obtenir réparation de leur préjudice corporel ou matériel par un assureur, reste obligatoire. Le défaut d'assurance est passible d'une amende forfaitaire de 750 € à laquelle peuvent s'ajouter des peines complémentaires comme la suspension ou annulation du permis avec interdiction de le repasser, l'immobilisation immédiate du véhicule, etc. En cas d'accident de la circulation provoqué par des personnes non assurées, le fonds de garantie des assurances obligatoires de dommages (FGAO) indemnise les victimes d'accidents et se retourne contre le responsable d'accident pour récupérer les sommes versées au bénéfice des victimes, qui en fonction des dommages, peuvent se révéler particulièrement importantes.

En France, **680 000 véhicules** circuleraient sans assurance.

En 2022, **229 personnes sont décédées dans un accident impliquant un véhicule non assuré, le coût de la non-assurance s'élevait à 107 M€** : il s'agit du montant versé aux victimes de conducteurs non-assurés par FGAO, en augmentation de 24 % entre 2017 et 2022.

Sources : ONISR, FGAO

AVRIL 2024

À vélo, à trottinette, en voiture, les bons réflexes pour les beaux jours

En mai, fais ce qu'il te plaît. Comme reprendre, sous des températures plus estivales, le vélo ou la trottinette pour aller travailler ou se balader en toute liberté. Toutefois, l'engin, remonté de la cave ou sorti du garage, a besoin d'un check-up, et on a un peu perdu l'habitude de rouler. Sans doute aussi que les automobilistes ont besoin de se rappeler les bons usages pour ne pas risquer de mettre en danger les cyclistes et trottinettistes. La Sécurité routière lance les bons réflexes pour les beaux jours. Une série de réflexes pour inciter les cyclistes, les trottinettistes et les automobilistes à adopter des comportements de prudence et respecter les règles de sécurité élémentaires pour une meilleure cohabitation sur la route.

C'est une campagne digitale visible en mai sur les réseaux sociaux de la Sécurité routière. Pour amplifier la diffusion de ces messages, la Sécurité routière s'allie à 9 opérateurs de location de vélo et de trottinette en libre-service : Smovengo (Vélib), Dott, Tier, Fifteen, Inurba, JCDecaux (Cyclocity), Keolis (Cykléo) Bird et Lime. Les différents réflexes seront relayés sur leur application et leurs réseaux sociaux.

MAI 2024

Risque routier professionnel : le cap des 3 000 employeurs engagés pour la sécurité routière est franchi. 4,8 millions de collaborateurs concernés

Le 11 octobre 2016, 21 grands chefs d'entreprise emblématiques se sont publiquement engagés en faveur de la sécurité routière en signant 7 engagements forts pour la sécurité des déplacements professionnels de leurs collaborateurs. Aujourd'hui, ce programme d'employeurs engagés réunit

3 000 signataires qui montrent au quotidien leur résolution à agir sur le long terme pour la sécurité sur la route de leurs 4,8 millions de salariés. Florence Guillaume, déléguée interministérielle à la Sécurité routière rappelle que :

« L'accident de la circulation routière constitue la première cause de mortalité au travail et représente 15 % de la mortalité sur nos routes (485 décès en 2022, dont ⅔ à l'occasion d'un trajet domicile travail). La charte des 7 engagements + vise à appuyer la mobilisation des employeurs pour prévenir le risque routier professionnel et protéger leurs collaborateurs sur les routes et pistes cyclables. C'est un grand plaisir d'accueillir Météo-France au sein d'une formidable communauté d'entreprises engagées, forte désormais de 3 000 signataires, et auprès de laquelle nous mettons à disposition des ressources et favorisons le partage d'expérience ». **Virginie Schwarz, PDG de Météo-France**, 3 000e entreprise signataire du programme employeurs engagés, précise : *« La sécurité routière au travail est un enjeu important pour Météo-France en raison notamment des nombreux déplacements professionnels liés à la maintenance des systèmes d'observation et de la proportion importante des accidents de la route dans les accidents de service. C'est la raison pour laquelle j'ai souhaité que notre établissement rejoigne l'Appel national des employeurs en faveur de la sécurité routière et assure la mise en œuvre des sept engagements associés. En cohérence avec cet engagement, Météo-France a prévu de se doter prochainement d'un nouveau plan de prévention des risques routiers. ».* Les accidents de la route sont la première cause de mortalité dans le cadre du travail et se traduisent, chaque année, par plus de 5 millions de journées de travail perdues. Pour accompagner en sécurité l'essor considérable des mobilités douces et intégrer leur accidentalité croissante dans la prévention du risque routier professionnel, la Sécurité routière a fait évoluer les 7 engagements pour une route plus sûre. Concrètement, l'engagement numéro 7 qui concernait les deux-roues motorisés, devient 7+ en intégrant les cyclistes et utilisateurs d'engins de déplacement personnel motorisés (EDPm) – notamment les trottinettes électriques - (sensibilisation aux équipements obligatoires, incitation au port du casque, rappel de l'importance de se rendre visible, obligation d'assurance pour les EDPm).

JUIN 2024

Durcissement des sanctions pour plusieurs infractions et leur constatation simplifiée avec un décret entré en vigueur le 12 juin

Publié au Journal officiel du 11 juin 2024, le décret n° 2024-528 durcit certaines règles de circulation, notamment pour mieux lutter contre les rodéos urbains ou l'imprudence aux passages à niveau et étend la liste des infractions pouvant être constatées par vidéo-verbalisation ou à la volée par les forces de l'ordre. Le décret précise par ailleurs les conditions d'activation de la fonction d'aide au stationnement à l'aide d'une télécommande ou d'un téléphone. Le décret s'attaque aux rodéos urbains et au non-respect des règles de franchissement aux passages à niveau. Dans le prolongement du Plan de lutte contre les rodéos urbains du 7 avril 2023, toute manœuvre acrobatique sur une voie ouverte à la circulation publique est dorénavant punie d'une contravention de 3e classe (amende forfaitaire de 68 €) et d'une perte de deux points du permis de conduire. L'auteur de l'infraction peut également écoper d'une suspension du permis de conduire pouvant aller jusqu'à trois ans, et l'obligation d'accomplir, à ses frais, un stage de sensibilisation à la sécurité routière. De même, le non-respect des règles relatives au franchissement des passages à niveau, déjà puni de la perte de quatre points du permis de conduire, peut désormais entraîner l'immobilisation du véhicule. C'est le cas d'un conducteur qui s'engagerait sur la voie ferrée en risquant d'y rester immobilisé ou lorsque les barrières de passages à niveau sont fermées ou en cours de fermeture. Le contrevenant encourt de surcroît les peines complémentaires suivantes : suspension pour une durée de trois ans au plus du permis de conduire ; interdiction de conduire certains véhicules terrestres à moteur (y compris ceux pour la conduite desquels le permis de conduire n'est pas exigé) pour une durée de trois ans au plus ; obligation d'accomplir, à ses frais, un stage de sensibilisation à la sécurité routière.

Définition des conditions d'activation de la fonction d'aide au stationnement avec une télécommande ou un téléphone par une personne se trouvant à l'extérieur du véhicule. Pour éviter toute difficulté lors d'un contrôle par les forces de l'ordre, l'activation de la fonction d'aide au stationnement d'un véhicule, notamment au moyen d'un smartphone, est désormais précisée expressément dans le code de la route. Ce dispositif d'aide à la conduite, homologué selon le règlement de la CEE-ONU n° 79, existe sur de nombreux véhicules : le conducteur peut, hors du véhicule, actionner la manœuvre de stationnement en maintenant un bouton d'activation enfoncé. Il doit être à proximité immédiate moins de 6 mètres - et son champ de vision sur le véhicule et la circulation avoisinante ne doit pas être réduit. Le véhicule manœuvre seul. Certains constructeurs ont développé des télécommandes, d'autres utilisent des applications sur smartphone. Or, l'activation par téléphone posait une difficulté juridique avec l'interdiction générale du téléphone tenu en main lors de la conduite (article R. 412-6-1). Le décret introduit une dérogation à cet article dans ce seul cas d'usage. Il précise aussi la responsabilité du conducteur qui assure ainsi le contrôle de la manœuvre de stationnement. La personne, en qualité de conducteur, doit être bien sûr titulaire du permis de conduire correspondant à la catégorie du véhicule. Il doit être à tout instant en capacité de mettre fin à cette manœuvre. Le non-respect des prescriptions associées à cette utilisation est sanctionné d'une amende de 2e classe (amende forfaitaire de 35 €).

AOÛT 2024

La sécurité routière rappelle les règles et les bons réflexes à adopter pour un retour de vacances en toute sécurité

À la veille du dernier grand week-end de retour de vacances, devant être à nouveau marqué par une forte augmentation du trafic et une concentration de véhicules sur les grands axes, la Sécurité routière incite les usagers à suivre les règles et adopter les bons réflexes pour prévenir les accidents et protéger ceux qui interviennent pour sécuriser les routes (agents des services de l'État ou patrouilleurs des sociétés concessionnaires, gendarmes ou policiers, pompiers, urgentistes ou dépanneurs). En cette période de forte affluence, la vigilance des usagers doit particulièrement se porter sur :

- Le port de la ceinture de sécurité par tous les passagers du véhicule (attention particulière pour les enfants – un enfant tué sur 4 en 2023 n'était pas attaché);
- Le respect des pauses toutes les deux heures pour une durée de 15 à 20 minutes ;
- Le respect des limitations de vitesse et des distances de sécurité (la distance de sécurité minimale à maintenir en suivant un autre usager à la même vitesse est de deux secondes ou un espace équivalent d'au moins deux bandes de peinture sur autoroute);
- La non-utilisation du smartphone au volant : téléphoner au volant multiplie par trois le risque d'accident. Un chiffre qui passe à 23, en cas de lecture d'un SMS ;
- Le respect du corridor de sécurité en cas d'intervention sur la chaussée : à l'approche d'une intervention en cours, les conducteurs doivent ralentir, s'écarter au maximum, si possible en changeant de voie. Un geste simple pour protéger les professionnels amenés à intervenir en bord de route : « je ralentis, je m'écarte, j'évite le pire »

Dans la nuit du 13 au 14 août, une salariée de Sanef est décédée dans l'exercice de ses fonctions, percutée par un véhicule à grande vitesse alors qu'elle portait assistance à un client au péage de Saint-Avold sur l'A4.

SEPTEMBRE 2024

Clap de fin des Jeux olympiques et paralympiques de Paris 2024. La DSR a contribué au bon déroulement de son organisation

La Délégation à la sécurité routière a contribué à l'organisation des Jeux olympiques et paralympiques de Paris 2024, notamment sur le traitement des questions de circulation et des aspects impactant les usagers de la route au cours de ces événements. Elle s'est assurée que les enjeux de sécurité routière ont été pris en compte à tous les niveaux, en lien avec les services du ministère chargé des transports, de la Préfecture de police et du comité d'organisation Paris 2024. Les services de la délégation ont notamment participé aux travaux législatifs et réglementaires permettant la mise en place des voies réservées et ont préparé la signalisation routière accompagnant cette création. Une signalisation spécifique a été mise en place pour le réseau cyclable olympique et pour le jalonnement piéton vers les sites olympiques. Enfin, la délégation à la sécurité routière a instruit et autorisé la demande de la ville de Paris d'ajouter une sonorisation spéciale, en anglais, sur certains feux piétons afin d'accompagner l'accueil des personnes non-voyantes ou malvoyantes étrangères. Le transport des athlètes olympiques et paralympiques, de leurs équipes, et de l'ensemble des personnes accréditées a nécessité la mise à disposition d'une flotte de véhicules hors du commun, incluant autocars, autobus, petites navettes, mais aussi de véhicules spécialement aménagés pour des personnes en situation de handicap se déplaçant en fauteuil roulant. Les services de la DSR ont été mobilisés pour permettre la circulation de ces véhicules sur les voies ouvertes à la circulation, et ont pu ainsi accompagner les constructeurs et autorités organisatrices depuis la conception à l'immatriculation de ces véhicules. « Héritage » possible de ces Jeux olympiques, toutes ces autorisations exceptionnelles seront évaluées afin de déterminer celles qui pourraient être pérennisées.

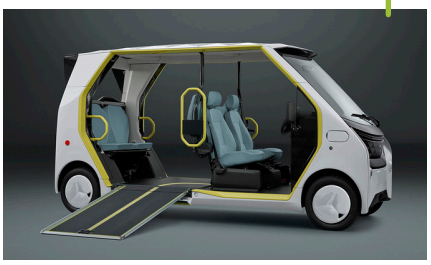

OCTOBRE 2024

Mondial de l'Auto : SNCF Réseau reconstitue avec le soutien de la sécurité routière une scène d'accident à un passage à niveau

Une « scène de crash » au beau milieu du Mondial de l'Auto. Chaque année, SNCF Réseau recense une centaine d'accidents aux passages à niveau, avec dans 98 % des cas le non-respect du code de la route. Pour sensibiliser le grand public, le gestionnaire d'infrastructure ferroviaire, soutenu par la délégation à la Sécurité routière, présente un stand qui expose la carcasse d'un véhicule véritablement accidenté à un passage à niveau. Le Salon de l'Auto, temple de la voiture parfaite, lustrée, immaculée… mais pas pour SNCF Réseau !

Avec l'aide de la Sécurité routière, le géant du rail décide de frapper les esprits pour rappeler que 98 % des accidents à un passage à niveau sont dus à des comportements imprudents des usagers. Avec « scène de crash », SNCF Réseau expose une carcasse de voiture arborant les stigmates d'un véritable accident, survenu lors du franchissement d'un passage à niveau. Les visiteurs sont invités à reconstituer les événements qui ont conduit au drame, inspiré d'une histoire vraie, au moyen de 10 objets disséminés autour du véhicule. Le stand, immersif et interactif, a été inauguré le lundi 15 octobre par Matthieu Chabanel, président directeur général de SNCF Réseau, Damien Pallant, directeur général adjoint de la sécurité de SNCF Réseau et Florence Guillaume, déléguée interministérielle à la Sécurité routière.

Tous trois ont rappelé qu'ils partageaient le même enjeu : protéger tous les usagers de la route, y compris les piétons, des dangers auxquels ils sont exposés lors du franchissement des passages à niveau.

Ignorer la signalisation sur ces points de croisement entre route et voie ferrée, conduit à des conséquences mortelles dans la majorité des cas. Les accidents de passage à niveau sont liés dans leur quasi-totalité au non-respect du code de la route et ils concernent principalement des « habitués » ou des riverains car la routine entraîne souvent des prises de risques. Il ne faut jamais forcer le passage à un passage à niveau.

Trois règles simples du code de la route doivent toujours être observées :

- s'arrêter au feu rouge clignotant ;
- traverser uniquement lorsque les barrières sont levées ;
- adapter sa vitesse à l'approche d'un passage à niveau.

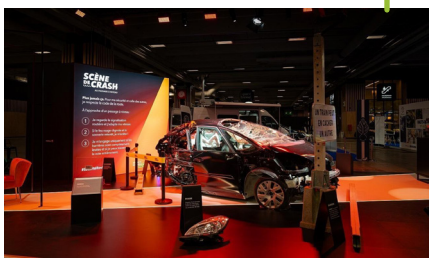

NOVEMBRE 2024

En 2023, l'effort financier de l'état en faveur de la sécurité routière : 4,6 milliards d'euros.

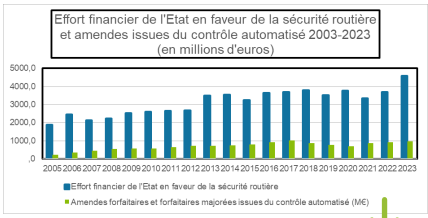

C'est près de cinq fois supérieur aux recettes des radars automatiques (965 M€ en 2023). À quoi sert l'argent des radars automatiques ? Pour la huitième année, la réponse à cette question est développée en détail dans un rapport officiel annexé au Projet de loi de finances de l'année 2025.

Ce document de 88 pages a été déposé le 18 octobre dernier sur le bureau des assemblées parlementaires avant l'examen par l'Assemblée nationale, de l'article d'équilibre du Projet de loi de finances (PLF) de l'année 2025. Sa publication résulte de la volonté du Gouvernement, exprimée lors du Comité interministériel de la sécurité routière du 2 octobre 2015, d'informer chaque année les élus et les citoyens de la destination des crédits issus du produit des amendes du contrôle automatisé. Ce rapport montre que globalement, l'effort financier consacré par l'État à la sécurité routière, comme le retrace le graphique ci-dessus, a augmenté plus vite que les recettes du produit des amendes radars. Selon le rapport annexé cette année au Projet de loi de finances, près des 4 cinquièmes des recettes (79,1 %) ont été consacrés à la lutte contre l'insécurité routière et ses conséquences, notamment à travers l'amélioration du réseau routier. D'où proviennent les recettes des amendes radar en 2023 ? Au cours de l'année 2023, 16,8 millions d'avis de contravention ont été adressés aux contrevenants. À quoi ont servi concrètement les recettes des amendes radar en 2023 ? Hormis les 20,9 % affectés au désendettement de l'État, les recettes générées par les radars sont réparties entre 4 destinataires : l'Agence de financement des infrastructures de transports de France (AFIT France), les collectivités territoriales, la Délégation à la sécurité routière (DSR) et le fonds de modernisation pour l'investissement en santé (FMIS). En 2023, ces bénéficiaires ont reçu respectivement 211 M€, 187 M€, 340 M€ et 26 M€.

DÉCEMBRE 2024

Le code de la route autorise désormais l'ajout d'éclairage supplémentaires

Lorsque les jours raccourcissent, particulièrement dans des environnements peu éclairés, il est important de permettre une visibilité accrue des cyclistes et des conducteurs d'engins de déplacement personnel motorisés (EDPM). Dans ce contexte, le décret n° 2024-1074, publié au Journal officiel du 29 novembre 2024, introduit dans le code de la route plusieurs mesures visant à renforcer la visibilité des cyclistes et des conducteurs d'EDPM, en leur permettant d'équiper vélos ou trottinettes électriques d'éclairages, de feux et de dispositifs rétroréfléchissants en complément de ceux déjà obligatoires. Par ailleurs, ce décret supprime l'obligation de se rabattre pour les cyclistes qui circulent à deux de front, dans certaines zones à circulation apaisée (aires piétonnes, zones de rencontres, et voies vertes), en respectant le principe de priorité des piétons. Cet assouplissement ne concerne que les cyclistes et leur permet ainsi de ne pas se rabattre lorsqu'un véhicule souhaite les dépasser dans les zones indiquées. Ces mesures sont issues des plans « vélo et marche » du 5 mai 2023 et « trottinettes électriques » du 29 mars 2023. Voici le détail des dispositifs d'éclairage complémentaires, tous facultatifs, désormais autorisés sur les vélos et EDPM ou portés par les cyclistes et conducteurs d'EDPM, favorisant la visibilité et facilitant la compréhension de leur comportement par les autres usagers de la route.

Sur le cycle, sa remorque ou l'EDPM :

- Feu de position avant (blanc) ou arrière supplémentaire (rouge et non clignotant) ;
- Feu stop : rouge vers l'arrière ;
- Feux indicateurs de direction : orange, clignotants ;
- Dispositifs fluorescents ou rétroréfléchissants latéraux passifs supplémentaires, par exemple bandes, barrettes ou adhésifs rétroréfléchissants.

Dispositifs pouvant être portés sur le cycliste ou le conducteur, par exemple intégrés au casque, en complément des feux obligatoires du cycle ou de l'EDPM :

- Feu de position avant ou arrière ;
- Feux indicateurs de direction ;
- Feu stop.

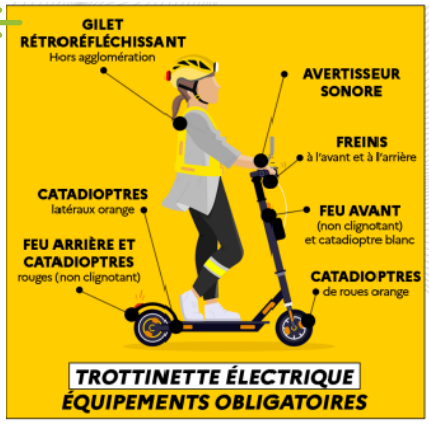

ACTUALITÉ RÉGIONALE

ARIÈGE

Le 14 juillet 2024 : Opération « La Route se Partage » à l'arrivée de la 15e étape du Tour de France à Beille

L'équipe sécurité routière et cinq IDSR (intervenants départementaux de la sécurité routière) ont sensibilisé le grand public (français mais aussi anglais et catalan) aux équipements de sécurité et aux règles de circulation à vélo ainsi qu'au partage de la route avec les cyclistes. Plus de 540 quiz ont été renseignés et les questionnaires avec 100 % de réponses justes récompensés par des goodies. Le Préfet, sa directrice de cabinet, le colonel de gendarmerie et le colonel des pompiers se sont prêtés au jeu du quiz, des échanges avec le public et des photos lors de leur passage sur le stand, contribuant à son vif succès.

Du 16 au 19 septembre 2024 Action de sensibilisation des collégiens et du grand public à la conduite des deux-roues et engins de déplacement personnel motorisés.

Les assureurs, via leur association Assurance Prévention, et le ministère de l'Intérieur proposent aux « ados » une initiation pratique aux spécificités de la conduite d'un deux-roues motorisé (2RM). Sur demande de la DDT, Pamiers a accueilli cette piste d'éducation routière CRS/Assurance Prévention du 16 au 19 septembre. 13 classes

(principalement des 3e) issues de 4 établissements scolaires (Rambaud, Bayle, EREA, Pyrène) ont tourné sur les 5 ateliers proposés (code de la route, trottinettes électriques, simulateur de conduite moto, conduite moto / scooter sur parcours sécurisé, testo-choc à 30 km/h). Au total, ce sont 355 élèves plus 35 jeunes accueillis le mercredi après qui ont pu bénéficier de cette action de sensibilisation aux risques routiers en deux roues motorisés.

Le 15 octobre 2024 : Action de prévention Sécurité Routière à l'attention des agents de l'État (D.D.T., D.D.E.T.S.P.P., Préfecture, S.G.C.D. , Région).

Dans le cadre de cette opération inédite, plusieurs ateliers ont été proposés aux agents (test des réflexes et distances de freinage, déterminants de la vigilance et capacités à conduire, entretien du véhicule, circulation avec un équipement de déplacement personnel motorisé, escape game pour le décryptage d'une situation d'accident). Plus de 40 agents ont été sensibilisés à la sécurité routière.

AUDE

La sensibilisation des usagers par les actions de communication : Le tour de France

Le passage du Tour de France à Gruissan les 15 et 16 juillet, a été un moment fort pour la sécurité routière de l'Aude, puisque plus de 1 000 personnes ont été sensibilisées à l'occasion de la présence du stand La Route Se Partage. Une équipe de 10 Intervenants départementaux de Sécurité routière, la coordinatrice départementale ainsi que l'adjointe de coordination se sont relayées pour animer le stand durant deux jours. Ce sont plus de 700 quiz adultes et 350 quiz enfants qui ont été réalisés. Le stand a pu profiter de la visite de Madame Florence Guillaume, déléguée interministérielle à la Sécurité Routière de M. le Préfet et de M. le Sous-préfet d'arrondissement.

AVEYRON

Opération de sensibilisation à l'obligation des équipements hiver

Dans le cadre de la Loi Montagne et de l'obligation d'équiper son véhicule en pneus hiver, une opération de sensibilisation a eu lieu le mardi 13 février après-midi sur la commune de Laguiole, en partenariat avec l'Escadron départemental de sécurité routière. Cette action a permis de sensibiliser une petite centaine d'usagers de la route circulant sur la route amenant à la station de Laguiole.

Lors de cet échange, un grattoir et un flyer sur la thématique abordée ont été remis par les services de la préfecture.

1er édition Village sécurité routière 2024 en Aveyron

Un village dédié à la sécurité routière a été organisé sur la commune de Laissac-Séverac l'Église du **22 au 25 avril 2024,** réunissant les acteurs locaux de la sécurité routière, ainsi que la piste d'éducation routière CRS/ Assurances prévention. Ce projet porté par la coordination sécurité routière en partenariat avec le comité sécurité routière de l'Aveyron et le lycée des métiers d'Aubin (établissement scolaire ayant pour spécificité la sécurité) a permis de rassembler sur ces quatre jours **2 300 élèves de 14 à 19 ans** provenant d'établissements scolaires publics ou privés de tout le département, et **500 personnes extérieures** (élus locaux, associations, familles) lors de l'ouverture grand public le mercredi après-midi.

Action interdépartementale Aveyron-Lozère « Grands départs en vacances »

Dans le cadre du chassé-croisé entre juillettistes et aoûtiens **le samedi 27 juillet,** la préfecture de l'Aveyron associée à la préfecture de la Lozère a organisé une opération de sensibilisation sur l'aire de l'Aveyron à Seveyrac d'Aveyron en partenariat avec les forces de sécurité intérieure dont l'Escadron départemental de la sécurité routière. Pour l'occasion, un petit biscuit chinois cachant un message sécurité routière était offert aux personnes venues à notre rencontre sur le stand « sécurité routière », animé par les intervenants départementaux de la sécurité routière (IDSR) 12-48 proposant des ateliers pédagogiques et de l'information sur la thématique. Lors de cette journée caniculaire, nous avons eu le plaisir d'accueillir sur le site **Mme ORTET Véronique,** secrétaire générale de la préfecture de l'Aveyron et **M. RIZZON Alexandre**, directeur des services de cabinet et chef de projet sécurité routière, de la préfecture de l'Aveyron. Ils sont allés à la rencontre des équipes mobilisées pour l'occasion et se sont prêtés au jeu de certains ateliers pédagogiques, comme le simulateur « ma consommation d'alcool ».

GARD

17 ans et le permis de conduire

Opération au lycée Geneviève de Gaulle-Anthonioz, Milhaud, 500 élèves de classes de terminales et de BTS sensibilisés.

Depuis le 1er janvier 2024, les jeunes peuvent être amenés à conduire en autonomie dès l'âge de 17 ans avec l'abaissement de la limite d'âge.

Avec la multiplication des comportements inadaptés (alcool, stupéfiants, vitesse, défaut de port de la ceinture…) et parce que ces jeunes sont les conducteurs de demain, il est essentiel de mettre l'accent sur les bonnes pratiques au volant, combattre les idées reçues et enseigner les bons réflexes en cas d'accident. C'est ainsi que le lundi 16 décembre 2024, les services de l'État dans le Gard ont organisé une journée de sensibilisation à la sécurité routière au profit de 500 lycéens de terminale et étudiants en BTS.

La cellule sécurité routière, la direction des services départementaux de l'Éducation nationale, le groupement de gendarmerie, les sapeurs-pompiers et des associations partenaires (FFMC 30, Addictions France) ont animé des ateliers autour du respect des distances de freinage et de l'adaptation de sa vitesse, de l'importance du port des équipements de sécurité, de la lutte contre les conduites addictives (alcool, stupéfiants et protoxyde d'azote) et de la sécurisation d'accidents de la route en tant que primo-arrivants. Les jeunes ont ensuite exprimé leurs envies d'avenir sur des panneaux ardoises, imaginant eux-mêmes des messages de sécurité routière. Ce sont 290 050 jeunes de 17 ans ont passé l'examen pratique du permis de conduire dont 211 471 qui l'ont réussi avec un taux de réussite de près de 73 %, conciliant autonomie et sécurité routière (source ministère de l'Intérieur, février 2025).

Le risque routier dans les rangs de l'armée

Opération au 503e régiment du train (503e RT), Garons, 150 personnels civils et militaires

Première cause de mortalité au travail, le risque routier professionnel n'épargne pas l'armée. Parce qu'elle assure chaque jour une mission stratégique, sur le territoire national ou en opérations extérieures, cette institution se doit d'être exemplaire. Le ministère des Armées a signé les 7 engagements pour une route plus sûre et les mets en œuvre auprès de ses personnels.

Parce que chaque accident routier est de nature à diminuer la capacité opérationnelle du régiment et est préjudiciable pour la victime et son entourage, le bureau de prévention et de maîtrise du risque du 503e RT a organisé deux journées de sensibilisation et de prévention des risques professionnels pour l'ensemble des personnels civils et militaires qui évoluent dans l'enceinte du quartier El Parras.

Parmi d'autres thèmes liés aux risques professionnels, la sécurité routière s'est articulée autour d'ateliers portés par la cellule sécurité routière de la préfecture du Gard et de simulations d'accidents animés par la société Drag Auto.

Simulateur 4 roues pour appréhender l'enjeu des distances de freinage et du temps de réaction, doses « bar » pour la lutte contre la conduite sous emprise et simulation d'accidents de voitures/piéton pour marquer et sensibiliser au port des équipements de sécurité, d'une attention à porter dès lors qu'un personnel prend la route.

Info : les 7 engagements forts :

- Limiter aux cas d'urgence les conversations téléphoniques au volant
- Prescrire la sobriété sur la route
- Exiger le port de la ceinture de sécurité
- Ne pas accepter le dépassement des vitesses autorisées
- Intégrer des moments de repos dans le calcul des temps de trajet
- Favoriser la formation à la sécurité routière des salariés
- Encourager les conducteurs de deux-roues à mieux s'équiper

La route se partage lors de la 16e étape du tour de France 2024

Nîmes, ville étape, familles et passionnés de cyclisme

La place du vélo dans les pratiques de mobilité s'est fortement accrue depuis plusieurs années. Ce nouvel usage se traduit également par une accidentalité marquée pour les cyclistes, usagers vulnérables de la route. Dans ce contexte, la Sécurité routière a initié de nouvelles campagnes de sensibilisation. Ainsi, la Sécurité routière et Amaury Sport Organisation s'associent depuis plusieurs années pour promouvoir la sécurité de toutes les pratiques du vélo, notamment tout au long du parcours de la Grande Boucle. L'objectif est de rappeler les règles de bonne conduite et les bons comportements à adopter pour un meilleur partage de la route, que l'on soit conducteur, cycliste, adulte ou enfant.

Animée par la cellule sécurité routière de la préfecture du Gard et les Intervenants Départementaux de Sécurité Routière (IDSR), cette opération a permis de répondre aux questions du public, en lien avec l'usage de la route lors de l'arrivée de la 16e étape du Tour de France à Nîmes le 16 juillet dernier. Un quiz leur a également été proposé pour tester leurs connaissances, avec la possibilité de remporter, par tirage au sort, des lots en lien avec la sécurité routière.

HAUTE-GARONNE

Reprise de guidon au Centaure

La Maison de la Sécurité Routière de la Haute-Garonne a organisé en juin 2024, une journée « reprise de guidon » en partenariat avec Centaure Occitanie, en présence des motocyclistes des forces de l'ordre de Haute-Garonne de la Police, de la Gendarmerie, des CRS et des Douanes, qui a accueilli 80 participants. Cette journée de sensibilisation aux risques routiers des deux-roues motorisés, basée sur un esprit de prévention et de sécurité a rencontré un vif succès, tant auprès des participants que de l'encadrement. Forte de cette réussite partagée, la Maison de la Sécurité Routière souhaite pérenniser cette journée et en faire un rendez-vous annuel chaque 1er dimanche de juin à Centaure Occitanie. En 2025, cette rencontre est donc prévue le dimanche 1er juin 2025.

GERS

2024 a été une année riche, tant en actions qu'en projets aboutis. Dans le département du Gers, pour 2024, environ une cinquantaine d'actions ont été mises en œuvre par tous les partenaires

et acteurs de sécurité routière. Cela a engendré plus de 500 interventions sur l'année. Les journées de sensibilisations à la trajectoire de sécurité à moto ont battu leur plein. Près de 90 motards ont donc pu bénéficier d'enseignements théoriques et pratiques à la fois sur la trajectoire mais aussi sur d'autres sujets comme les gestes qui sauvent en cas d'accident en présence d'un motard casqué. La coordination a continué de s'impliquer dans les conduites addictives par exemple: en tout, environ 9000 dépistages alcool ont été effectués avec les appareils électroniques mis à disposition de nos partenaires du PDASR, lors d'importants festivals du Gers. Sur le terrain, la coordination a accompagné les entreprises dans la sensibilisation des employés dans le cadre du RRP. Le Crédit Agricole a d'ailleurs reçu Madame Guillaume dans cette démarche lors de sa visite au mois d'août dernier. La coordination s'est donc tenue aux côtés de la direction du Crédit Agricole régional au mois de septembre, pour un forum sur les mobilités douces et les conduites addictives.

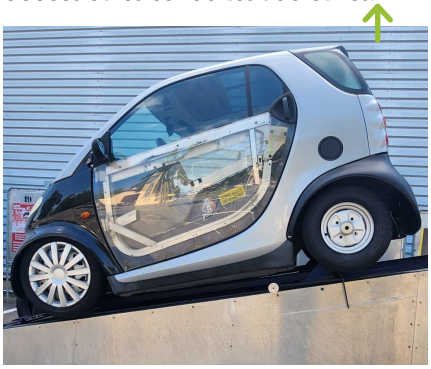

Le succès de l'année 2024 est le forum à destination des jeunes des collèges d'Auch. Pas moins de 350 élèves ont été invités au « Forum jeunes de Sécurité routière ». Au total, 9 ateliers leur ont été proposés: alcool, stupéfiants, conduite 2RM, simulation d'accidents avec le SDIS, gestes qui sauvent, testochoc, règles de circulation générales piétons, cyclistes, EDP-M.... M. ASSAILLY nous a fait l'honneur d'intervenir auprès de ces jeunes en préambule à la journée. Cette journée a ravi les participants et les intervenants. Notons que la participation des partenaires du PDASR a été essentielle pour réaliser un événement de cette ampleur.

HÉRAULT

Sensibilisation aux risques routiers pour les agents de la DDTM 34

Une matinée de la sécurité routière, organisée par le SIESR à la Maison de la sécurité routière à Montpellier, a rassemblé de nombreux agents de la DDTM et d'autres administrations du département (préfecture, DDETS, DDPP). Le préfet François-Xavier Lauch et le directeur de la DDTM de l'Hérault Fabrice Levassort ont inauguré cette matinée de la sensibilisation aux risques routiers et aux règles de sécurité, rappelant l'importance d'une telle action pour les agents de l'État, que l'on soit piéton, cycliste, motard ou automobiliste. Ils ont également adressé leur soutien aux inspectrices et inspecteurs du permis de conduire et de la sécurité routière (IPCSR), pour l'exercice de leurs missions, trop souvent difficiles dans un contexte d'agressions de la part de certains usagers. De nombreuses animations étaient au programme pour apprendre de manière ludique et dans une ambiance conviviale, avec le précieux appui des collègues IPCSR, du délégué départemental et du coordinateur sécurité routière à la préfecture sans oublier: les équipes des sapeurs-pompiers (SDIS 34), de l'Escadron départemental de la sécurité routière (Gendarmerie nationale) et des associations Le Bonheur à Vélo et SecuRider (mutuelle des motards), qui ont apporté leur savoir-faire et expérience, autour d'ateliers très enrichissants.

Participation à la semaine de la sécurité routière pour les collégiens et lycéens

Aux côtés de nombreux partenaires, la DDTM était mobilisée du 12 au 15 novembre 2024 pour la semaine de la sécurité routière, devant l'hôtel de ville à Montpellier, pour une grande action de sensibilisation du public scolaire. Dans le cadre de l'installation d'un village sécurité routière, plusieurs ateliers ont été proposés à des collégiens et lycéens venus pour l'occasion, notamment autour de l'apprentissage de la conduite à moto, à vélo et à trottinette, dans le respect des règles de sécurité et du code de la route. La DDTM, par l'intermédiaire de ses agents en charge des mobilités, de l'éducation et de la sécurité routières (agents du SIESR), a animé un atelier de sensibilisation, avec parcours et lunettes, sur les effets de l'alcool et des stupéfiants dans le cadre de la conduite. De plus, un quiz éco-mobilité et des informations sur l'accès au permis de conduire ont été donnés aux élèves participants, ainsi que des accessoires de conduite (éclairages, gilets réfléchissants...). L'évènement s'est terminé autour d'un challenge sur la piste installée par les partenaires Police Nationale – CRS, avec remise de lots pour les plus prudents sur la route!

LOT

Reprise de guidon pour les motards du Lot.

Le dimanche 28 avril 2024 s'est déroulée, au Parc des Expositions de 46230 FONTANES (46), la journée « Trajectoires de Sécurité Motos », co-organisée par l'Association de Prévention Sécurité Routière et Évènements de l'Escadron Départemental de Sécurité Routière du LOT (ASPRE EDSR) et la Préfecture du LOT. Cette action, financée dans le cadre du PDASR 2024, a permis à 96 motards inscrits, de bénéficier directement:

- d'un rappel théorique sur les règles de sécurité à moto réalisé en salle par des moniteurs de moto école, des gendarmes, et des sapeurs-pompiers.
- d'un plateau de maniabilité moto
- d'une sensibilisation pratique, encadrée, sur route, à l'utilisation de la trajectoire de sécurité.

Par ailleurs, un village composé d'une trentaine d'exposants dont trois stands de prévention de sécurité routière - la Préfecture et deux associations – les pompiers, des concessionnaires, des assureurs... a reçu la visite d'environ 400 personnes.

LOZÈRE

Un Escape Game risques routiers professionnels et signature de la charte des 7 engagements à l'occasion de la semaine de la sécurité routière au travail

Pendant la semaine de la sécurité routière au travail du 27 au 31 mai, l'Unité de sécurité routière de la Préfecture a proposé le 30 et 31 mai 2024, en collaboration avec les chambres consulaires, un escape game risques routiers professionnels animé par l'association G-Addiction.

Cet escape game a permis de sensibiliser aux risques routiers professionnels salariés des entreprises publiques et privés de la Lozère de manière immersive et ludique.

À cette occasion, la DDFIP ainsi que la société Veolia ont également signé la charte des 7 engagements pour une route plus sûre, démontrant ainsi leur engagement pour la sécurité routière dans leur entreprise.

Une session de sensibilisation aux risques routiers proposée aux automobilistes en infraction

En collaboration avec le procureur de la République, les forces de l'Ordre ont proposé pendant une période d'un mois aux automobilistes en infraction de participer à une séance de sensibilisation aux risques routiers, leur permettant ainsi d'éviter une amende ou le retrait de point. 60 automobilistes ont pu ainsi bénéficier d'une demi-journée de sensibilisation prodiguée par l'ensemble des partenaires. (Préfecture Unité de Sécurité Routière, DDPN, Gendarmerie, SDIS). Les échanges ont été nombreux et le témoignage d'une victime d'accident de la route a particulièrement retenu l'attention du public.

HAUTES-PYRÉNÉES

Visibilité au changement d'heure

Le passage à l'heure d'hiver se traduit par une soudaine baisse de la luminosité lors des trajets domicile - travail ou vers les établissements scolaires. Les usagers de la route dits vulnérables sont alors moins visibles, notamment les cyclistes, les utilisateurs de trottinettes, les piétons, les exposant davantage au risque d'accident. Dans ce contexte, plusieurs opérations de sécurité routière conjointes entre le bureau de la sécurité routière et les forces de l'ordre (police nationale, gendarmerie et police municipale de Tarbes) se sont déroulées sur différents sites du département : Tarbes, Séméac, Vic-en-Bigorre et Bagnères-de-Bigorre tout au long du mois de novembre. Les cyclistes et les utilisateurs de trottinettes en défaut d'éclairage ont été arrêtés par les forces de l'ordre pour un rappel des sanctions. Ils ont été ensuite orientés vers les agents du bureau de la sécurité routière afin d'être sensibilisés sur les conséquences d'un mauvais éclairage. La première action s'est déroulée sur le boulevard de Lattre de Tassigny, en présence de M. le Préfet le 5 novembre 2024 avec près de 80 usagers sensibilisés. Au total, ce sont plus de 140 personnes qui ont pu recevoir des kits d'éclairages, des éléments rétro-réfléchissants et des conseils de visibilité.

Opération Siège auto dans le département

Le jeudi 6 juin 2024, Monsieur le Préfet des Hautes-Pyrénées était aux côtés de la police nationale et de ses services afin de rappeler l'obligation et l'importance d'attacher ses enfants en voiture. Les sous-préfets étaient également mobilisés avec la gendarmerie nationale sur leur arrondissement respectif.

Au total, ce sont plus de 280 parents qui ont été arrêtés et sensibilisés durant la matinée aux abords des établissements scolaires. Les forces de l'ordre ont également vérifié le bon attachement des enfants à bord.

PYRÉNÉES-ORIENTALES

La Sécurité Routière chez Leroy Merlin

Le risque routier professionnel est un enjeu majeur identifié nationalement et repris dans tous les DGO. La coordination Sécurité Routière des Pyrénées-Orientales a ainsi mis en avant cette thématique en s'associant à l'enseigne « Leroy Merlin » pour sensibiliser ses collaborateurs sur les 2 sites du département. Les 18 et 19 juin 2024, un village prévention Sécurité Routière a été déployé sur les parkings des magasins de Perpignan et Claira. Les IDSR ont été mobilisés pour animer les divers ateliers proposés : lunettes de perturbation alcool, remorque test-o-choc, atelier réactiomètre, atelier dose bar/dose maison. La coordination a également fait appel à un acteur local de prévention : « Lazer 66 » pour la mise à disposition d'une voiture tonneau. L'association « remorque test-o-choc/voiture tonneau » a joué un rôle complémentaire pour la prise de conscience de l'intérêt du port de la ceinture de sécurité.

Un stand d'information a, toute la journée, délivrer des conseils de sécurité routière : distances de sécurité, temps d'élimination de l'alcool, responsabilité de l'employeur.

Le village prévention était également ouvert à l'ensemble de la clientèle de l'enseigne. Les IDSR ont, entre autres, dispensé des préconisations sur le chargement des véhicules. Ce type de sensibilisation auprès du grand public a été bien accueilli dans ces lieux adaptés. Ces deux journées d'animations ont été intenses et riches en matière d'interactions sociales.

TARN

Journée moto de la Prévention MAIF

Comme chaque année, l'association Prévention MAIF a organisé une journée en faveur des amateurs de la moto de plus de 125 cm^3.

Après la vérification des véhicules dans

un centre de contrôle technique, nos amis motards se sont rendus sur le site de l'Albaret à Saint-Juéry pour le briefing proposé par les organisateurs et le rappel des consignes avant de se répartir sur les différents stands. A côté des ateliers de maniabilité proposés par des professionnels de la conduite, les IDSR de la coordination du Tarn ont sensibilisé les différents participants au danger de l'alcool au guidon. Dans l'après-midi, les motards et motardes sont partis pratiquer la trajectoire sur les routes sinueuses du Nord du département, non loin du viaduc du Viaur, à côté de Tanus.

Cette opération qui a fait l'objet d'une subvention dans le cadre du PDASR a remporté un franc succès et met en avant le partenariat important entre la coordination et la Prévention MAIF.

Sensibilisation aux risques routiers professionnels pour les personnels des services de l'État

Dans le cadre de la semaine consacrée au risque routier professionnel, la coordination du bureau sécurité routière du Tarn a organisé une semaine de sécurité routière à destination des agents de l'État de différents services. L'action a été menée en partenariat avec l'assurance GMF, la communauté d'agglomération de l'Albigeois, l'association EASR 81 et le secrétariat général commun de la préfecture du Tarn. Durant cette semaine, les agents de l'État ont pu se tester sur différents ateliers mis en œuvre par les partenaires et les IDSR de la préfecture du Tarn. Depuis plusieurs années, la communauté d'agglomération de l'Albigeois propose aux agents d'apprendre à circuler en toute sécurité dans les rues d'Albi. Cette année, un nouveau partenaire, la GMF, était présent avec un atelier sur les dangers de l'alcool au volant. Elle avait mis à disposition le « test aux chocs » de l'association APPG.

Salon de l'auto au parc des Expositions d'Albi

À l'occasion du salon de l'automobile au parc des expositions d'Albi, les IDSR du bureau de la sécurité routière de la préfecture du Tarn, les bénévoles de l'association APAJ – ZEBU et celui de l'association EASR 81, ont animé des stands sécurité routière à destination des visiteurs du salon. Trois stands répartis sur environ 50 m² permettaient aux visiteurs de se tester sur le simulateur auto de la coordination - distances de sécurité, de freinage - de faire un petit rappel sur les doses de bar et les risques de la conduite sous un état alcoolique avec Medhi et Bernard de l'APAJ – ZEBU et d'être sensibilisés au port de la ceinture de sécurité et les risques routiers en général avec David de l'EASR81.

L'équipe des bénévoles et la coordination étaient présentes sur les quatre jours de salon qui se sont déroulés début octobre 2024.

TARN & GARONNE

Journée « Un Permis pour Tous » du 16/11/2024 dans le Tarn-et-Garonne

Après les trois premières journées « 1 permis pour tous » qui se sont déjà déroulées en 2023 et 2024 dans le Tarn-et-Garonne et qui ont permis de sensibiliser plus de 200 jeunes aux risques routiers, la 4e édition s'est déroulée dans le département le 16 novembre 2024, pour la première fois à Castelsarrasin (au lycée Jean de Prades) et a accueilli la déléguée interministérielle à la sécurité routière Florence GUILLAUME qui a pu à cette occasion échanger avec les acteurs départementaux sur cette politique prioritaire du gouvernement que constitue la lutte contre l'insécurité routière. Cette opération de sensibilisation à la sécurité routière des 15-25 ans organisée avec un soutien financier du conseil départemental, de la ville de Castelsarrasin et de l'assureur Groupama mais entièrement gratuite pour les participants, permet au travers d'une alternance d'ateliers pratiques et théoriques de faire découvrir aux jeunes la formation à la conduite, les conduites à risques et la façon d'adapter son comportement pour une conduite plus sûre.

Elle associe de nombreux partenaires, tels que l'auto-école ECF, L'entreprise CENTAURE, le SDIS, les Forces de l'ordre et la coordination sécurité routière préfecture. Un quizz sécurité routière organisé pendant la journée permet de désigner les gagnants qui remportent une formation au code et au permis de conduire gratuite dans une auto-école du département de leur choix, pour une valeur de 1 500 euros.

DREAL

Journée technique des maires autour de la sécurité routière

En 2024, le Pôle d'Animation Sécurité Routière (PASR) a initié une action de sécurité routière à destination d'une centaine d'élus de l'Aveyron, principalement des maires ou leurs adjoints, afin de les sensibiliser sur leurs responsabilités, lorsqu'un accident de la route survient sur leur territoire. Cette action ayant vocation à être reproduite dans d'autres départements de la région dans les années à venir permet d'avoir une vision globale de l'accidentalité routière, de connaître les principaux outils de prévention, d'aborder les différents leviers d'actions que les élus ont à leur disposition pour mener à bien leur politique de sécurité routière.

L'action est réalisée en partenariat avec le CEREMA et la coordination sécurité routière du département d'accueil.

LEXIQUE

ACCIDENT CORPOREL DE LA CIRCULATION

Il provoque au moins une victime, survient sur une voie ouverte à la circulation publique, implique au moins un véhicule motorisé ou non.

Sont donc exclus tous les accidents matériels ainsi que les accidents corporels qui se produisent sur une voie privée ou n'impliquent pas de véhicules.

ACCIDENT GRAVE

Un accident grave comporte au moins un tué ou un blessé hospitalisé.

ACCIDENT MORTEL

Un accident mortel comporte au moins un tué.

BLESSÉS

Parmi les blessés on distingue :

– Les blessés hospitalisés : blessés dont l'état nécessite plus de vingt-quatre heures d'hospitalisation.

– Les blessés légers : victimes ayant fait l'objet de soins médicaux mais n'ayant pas été admises comme patients à l'hôpital plus de vingt-quatre heures.

NB : dans ce rapport, le terme « blessés » regroupe les blessés hospitalisés et les blessés légers.

TUÉS

Victimes décédées sur le coup ou dans les trente jours qui suivent l'accident.

USAGERS VULNÉRABLES

Usagers n'ayant pas de protections suffisantes en cas de choc avec un véhicule, comme : un motard, un cycliste, un piéton, etc. Plus la vitesse est importante au moment d'un choc et plus leurs chances de survie sont faibles.

MILIEU URBAIN

C'est l'ensemble des réseaux de voiries situés à l'intérieur d'une agglomération définie au sens du code de la route (partie de routes situées entre les panneaux de début et de fin d'agglomération), quelle qu'en soit la taille. Le reste du réseau, situé hors agglomération, constitue la rase campagne.

MOBILITÉS DOUCES

Les mobilités douces sont composées par les piétons (y compris les Engins de déplacement personnels - EDP-sm), les Vélos (y compris les vélos à assistance électrique – VAE) et les Engins de déplacement à Moteur (EDP m)

PIÉTON

Dans la catégorie des piétons sont également comptabilisés tous les engins de déplacements personnels non motorisés (skate-board, trottinette, rollers…)

VÉLO

Dans la catégorie des vélos sont également comptabilisés tous les engins de déplacements personnels motorisés (skate-board et trottinette électriques, vélo à assistance électrique…)

CYCLOMOTEUR

Deux-roues motorisés dont la cylindrée est inférieure à 50 cc et dont la vitesse est limitée à 45 km/h.

MOTOCYCLETTE LÉGÈRE

Deux ou trois-roues motorisés dont la cylindrée est supérieure à 50 cc et inférieure à 125 cc.

MOTOCYCLETTE LOURDE

Deux ou trois-roues motorisés dont la cylindrée est supérieure à 125 cc.

VOITURE

Dans le document, on trouvera les termes de véhicules légers (VL) ou véhicules de tourisme. Il s'agit de véhicules dont le poids total en charge n'excède pas 3,5 T et peuvent être conduit avec un permis B, ils sont regroupés avec les véhicules utilitaires légers (VU).

PRÉFET
DE LA RÉGION
OCCITANIE

Liberté
Égalité
Fraternité

**Direction régionale de l'environnement,
de l'aménagement et du logement**

SÉCURITÉ
ROUTIÈRE VIVRE,
ENSEMBLE

Directeur de publication : Patrick BERG / Rédaction et réalisation : Alain BENAYS, Sélim ABDI, Philippe LEGRAS
Mise en page : Ogham / Édition août 2025 / ISSN 2607-0766

La DREAL Occitanie est un service régional déconcentré du Ministère de l'Aménagement du Territoire et de la Décentralisation, Ministère de la Transition écologique, de la Biodiversité, de la Forêts, de la Mer et de la Pêche.

Cité administrative 1, place Émile Blouin CS 10008 31952 Toulouse Cedex 9